LANVOLLON

AU FIL DU LEFF

MARS 2017

VOEUX DU MAIRE 2017

VILLE DE LANVOLLON

BULLETIN MUNICIPAL N° 64

SOMMAIRE

Voeux du Maire 2
Conseil municipal 5
Services mairie 23
Travaux 24
Cérémonies 25
Conseil municipal des enfants 26
Ecoles 28
Evénements 31
Résidence An Héol 32
Culture 34
Associations 37
Infos pratiques 44
Etat civil 47

Mairie
14 place du Général de Gaulle
22290 LANVOLLON
Tél : 02 96 70 00 28
Mail : commune.lanvollon@wanadoo.fr
Site : www.lanvollon.fr

Directeur de la publication : Arsène NICOLAZIC
Rédaction : Commission Communication
Photos : Mairie
Conception et Réalisation :
GROUPE ROUDENN GRAFIK
11 Impasse des Longs Réages - 22190 PLERIN
Tel : 02 96 58 02 03 - Fax : 02 96 58 02 04
Dépôt légal : Mars 2017

VOEUX DU MAIRE 2017

La cérémonie des vœux du maire est un rendez-vous incontournable dans le calendrier des élus. C'est un moment de rencontre, de convivialité mais aussi l'occasion de rendre compte de l'activité municipale de l'année écoulée.
Je vous remercie de votre présence nombreuse, elle démontre l'intérêt que vous portez à notre commune.
Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont décidé de s'installer à Lanvollon. J'espère qu'ils se plairont dans notre cité. Les services de la mairie se tiennent à leur disposition pour tout renseignement éventuel.

Fidèles à nos engagements de campagne, **la voirie** reste tout d'abord l'un de nos axes prioritaires d'intervention.

rue des Ormes

chemin Hent Park Bihan

rue des Ajoncs d'Or

L'aménagement des rues Saint-Hubert, de Penlann et des Ormes a été l'objet de notre attention en 2016. L'état de ces rues nécessitait de gros travaux qui ont été confiés à l'entreprise EUROVIA.
Avant de procéder à l'aménagement de ces rues, le réseau d'eaux usées a été changé rue Saint-Hubert et chemisé rue des Ormes. Le réseau d'eaux pluviales a aussi été repris dans la rue des Ormes.
L'effacement des réseaux a été réalisé sur l'ensemble de ces rues.
L'enrobé d'une partie des trottoirs sera terminé après l'intervention des services de l'ERDF sur une boîte de branchement. Le marquage au sol sera réalisé ultérieurement.
Le chemin Hent Park Bihan situé entre l'impasse du 19 mars 1962 et la rue Sainte-Anne a été aménagé à la grande satisfaction des nombreux piétons qui empruntent ce passage
Dans la continuité du programme de voirie entrepris en 2015 au Veuzit, la rue des Ajoncs d'Or a fait peau neuve.
La voie de la Villeneuve sera enrobée prochainement ainsi que la réalisation d'un plateau surélevé rue du Trégor afin d'assurer la sécurité des écoliers.

Le parking de Kervaudry est à présent pourvu d'un éclairage public qui a été prolongé dans l'allée menant à la mairie. Le mur du parking est en phase de reconstruction. Les travaux se font en régie.
Un nouveau jeu dans le parc de la mairie est à la disposition des enfants. Une pyramide a été installée cet été et fait la joie des petits et des plus grands. La forteresse qui a été fortement endommagée par un acte de vandalisme sera opérationnelle prochainement, le rapport tardif de l'expert en assurances ayant retardé le règlement du sinistre.

L'ensemble des projets 2017 n'est pas encore arrêté. Toutefois, la priorité de nos engagements portera sur les travaux à effectuer rue de la Gare.
Nous avons sollicité un cabinet de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un aménagement de cette rue et sur une étude de l'état des réseaux des eaux usées et pluviales.
Les réseaux étant défectueux, nous devrons procéder à leur remplacement avant d'envisager toute intervention sur la chaussée.
La rue de la Gare est un secteur sensible de la commune en cas de fortes précipitations et c'est un linéaire de 500 mètres qu'il faudra remplacer.
Ces travaux seront réalisés conjointement avec la communauté de communes qui sera en charge du remplacement du réseau d'eaux usées et qui a déjà revu le réseau d'eau potable.
C'est seulement dans un deuxième temps que l'on procédera à l'aménagement de la rue.
Je sollicite la compréhension de tous pour ces travaux qui vont engendrer une gêne certaine mais nous devons travailler par étape pour une meilleure synergie.

Ensuite, dans le domaine de l'assainissement, nous nous sommes engagés par convention avec l'Agence de l'Eau à réduire l'arrivée des eaux parasites à la station d'épuration pour éviter les problèmes de surverse dans le milieu naturel.
Le réseau d'eaux usées de la rue d'Armor a été chemisé et l'ancien réseau contourné vers le ruisseau.
Le réseau de la rue Bry qui n'est plus opérationnel a été cimenté pour empêcher les infiltrations d'eau.
Toujours dans le cadre de l'accord de programmation avec l'Agence de l'Eau, l'entreprise LE DU va intervenir pour procéder à l'installation d'un système de télésurveillance sur la station d'épuration et sur les postes de refoulement de Kerlan et de Blanchardeau.
Un programme de contrôle de branchements chez les particuliers est prévu au cours du premier semestre 2017, la consultation réalisée auprès des entreprises va se poursuivre.

La compétence assainissement a été transférée à compter du 1er janvier à la Communauté de Communes. Ces dossiers seront dorénavant suivis et instruits par la nouvelle collectivité.

Dans la continuité de l'inventaire des zones humides réalisé en 2015, nous avons sollicité les services du SMEGA pour nous accompagner dans plusieurs projets.

Comme le précisait la technicienne du syndicat environnemental, préserver une zone humide ne signifie pas qu'il faille la sanctuariser. Nous avons donc décidé d'être acteurs et d'aménager **le parc de Dreuzlann** en respectant l'équilibre entre les usages et la préservation de la zone humide.
Dans un premier temps, le site a été remis dans son état naturel après l'export du remblai.
Puis nous avons procédé à la plantation de 500 arbres de différentes essences.
Sous la maîtrise d'ouvrage du SMEGA, la deuxième phase des travaux vient de se terminer par la création d'une noue et d'une mare, la pose de deux passerelles, la plantation d'une haie et le prolongement d'un talus en bordure de la RD6.
Cet aménagement de la zone humide a été conçu pour favoriser la biodiversité.
A moyen terme, nous prévoyons la création d'un parcours de santé.
Le SMEGA va nous accompagner dans un autre projet avec l'aval des différents financeurs : **la réhabilitation de la vallée de Kérouel.**
L'objectif est de restaurer les fonctions hydrauliques du site en supprimant le remblai existant, en replaçant le cours d'eau au centre du site et en améliorant le pluvial.

Lors de mes vœux l'an dernier, je vous avais informé de notre projet de création d'**un lotissement dans le secteur de Kéruzaré.**
L'étude de ce dossier a été confié au cabinet SETUR basé à Chartres-De -Bretagne.
Le lotissement sera réalisé en plusieurs tranches. La partie sud donnant sur la rue du Leff sera la première commercialisée.
Le groupe de travail s'est réuni à 3 reprises et les différents scénarii proposés par le cabinet SETUR sont en phase de réflexion.
Il est encore trop tôt pour donner des informations précises sur ce dossier mais nous ne manquerons pas de vous informer ultérieurement sur l'avancée des travaux.

L'extension du cimetière est l'un de nos dossiers prioritaires du mandat. L'entreprise MEUROU a terminé le terrassement et installé des antennes de drainages. L'entreprise EUROVIA interviendra pour la pose de la clôture et l'application du grou chaulé sur les cheminements.
Une ouverture dans le mur de l'ancien cimetière permettra la connexion entre les deux ensembles.
C'est un dossier très ancien qui a demandé beaucoup d'énergie et nous sommes satisfaits d'entrevoir enfin sa conclusion.
Un logiciel « gestion cimetière » a été commandé. Il facilitera le travail du personnel communal.

Un autre dossier est l'objet de notre préoccupation : **le développement du centre ville.**
Lanvollon est dotée de nombreuses entreprises installées au centre ou en périphérie de la commune.
Nous constatons que depuis de nombreuses années, les entreprises désertent le centre pour s 'installer sur les zones d'activité. Il est incontestable que les habitudes de consommation ont évolué depuis les deux dernières décennies sans remettre totalement en question le commerce de proximité.
C'est pourquoi nous avons décidé de faire réaliser une étude commerciale pour analyser ces phénomènes et les prendre en compte lors des futurs travaux d'aménagement urbains du centre-ville de Lanvollon.
Comment capter une partie de la clientèle périphérique ?
Quelles liaisons imaginer entre le centre-ville et les zones du Ponlo, des Fontaines et demain celle de Kercadiou.
Notre projet a été retenu par l'Université de Rennes II et plusieurs étudiants du master audit travaillent actuellement sur cette étude en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF), le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 22) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Brieuc (CCI 22).
Un premier rapport nous a été présenté le 10 janvier et la conclusion sera remise le 3 avril prochain.

La réflexion sur la construction d'**un centre d'incendie et de secours** sur Lanvollon date de 2011. Ce centre devait être construit au fond de la zone d'activités des Fontaines.
Le terrain prévu pour recevoir la caserne présentait de nombreux handicaps : zone humide, présence d'amphibiens, déboisement, étude d'impact.
Devant la lenteur de l'avancement de ce dossier et la probabilité d'un refus ainsi que les mauvaises conditions d'accueil des pompiers dans les locaux actuels, une décision était à prendre.
Le terrain de la communauté de communes situé sur la rue du Trégor n'étant pas commercialisé, ce dernier a été proposé au SDIS qui, après étude de faisabilité, s'est déclaré favorable à cet emplacement.
La commune de Lanvollon signera en janvier l'achat de ce terrain qui sera ensuite mis à la disposition du SDIS. Les communes desservies par le centre de Lanvollon devront en outre participer au financement de la construction à la hauteur de 10 % du montant hors taxes.
Je remercie les maires et les élus des communes de Pléguien, Tressignaux, Lannebert, Tréguidel et Pludual pour leur solidarité dans l'accompagnement financier de ce projet.
La première pierre sera symboliquement posée en février lors de la prochaine Sainte Barbe et l'objectif est d'inaugurer le centre à l'occasion de la Sainte Barbe 2018.
C'est un message réconfortant pour le chef de centre, Claude Le Cain et son équipe qui disposeront d'un outil performant et actualisé pour mieux servir la population.

En ce qui concerne la vie scolaire, les enseignantes de l'Ecole Publique attendaient l'équipement informatique au sein de l'établissement.
Une classe dédiée à cette pratique est à présent à leur disposition.
Les travaux ont été réalisés en régie et les écoliers peuvent utiliser une douzaine d'ordinateurs reliés à internet.
Toujours en régie, pour une meilleure acoustique et isolation, les fenêtres de la garderie et de la bibliothèque ont été changées.
La commune s'est équipée d'un logiciel cantine et garderie pour une optimisation du service.
L'établissement scolaire et la commune se sont inscrites dans la démarche « Ecole Accueillante » qui va permettre d'harmoniser les pratiques éducatives au sein de la structure quels que soient les intervenants : enseignants, personnel communal et membres extérieurs.
Dans le cadre du plan vigipirate, des travaux de sécurisation sont prévus pour protéger le périmètre de l'établissement.

La conservation et l'entretien du patrimoine communal sont aussi au cœur de nos préoccupations.

Chaque année, nous consacrons un budget pour l'entretien et les interventions ponctuelles sur l'église.
Des fuites d'eau étant apparues au niveau de la nef, la réparation de la noue a nécessité des travaux de couverture.

L'éclairage intérieur devenu insuffisant, de nouveaux projecteurs ont été installés le long de la nef et dans le chœur de l'église.
La quatrième cloche qui menaçait de tomber trône maintenant dans le baptistère.

C'est aussi, 14 logements et bâtiments communaux qui ont bénéficié de travaux d'isolation et 5 d'entre eux ont fait l'objet de réhabilitation totale ou partielle depuis le début du mandat.

Enfin, dans le domaine associatif et sportif, soulignons la performance de l'équipe première de la Jeunesse Sportive de Lanvollon qui participe cette saison au championnat de Division d'Honneur Régional, un niveau jamais atteint par l'équipe de football locale.
Les équipements de l'association qui compte 300 licenciés sont devenus obsolètes et ne répondent plus aux exigences techniques de la ligue de football. Devant cette situation de fait, nous avons décidé d'accompagner le dynamisme de l'association en programmant dans nos investissements la construction de nouveaux vestiaires.
La réalisation d'un dojo est également prévue pour le club de judo, les conditions d'accueil des pratiquants étant très précaires.

Le permis a été déposé et les travaux devraient démarrer en septembre prochain.

L'année 2016 aura été marquée par le départ de Bruno Le Poulard du Comité d'Animation qu'il a présidé pendant 23 ans. Nous lui adressons nos remerciements pour son investissement dans l'animation de notre commune et souhaitons bonne chance à son nouveau président, Benjamin Le Bars, qui pourra compter sur notre soutien.

Depuis le début de notre mandat, nous avons été très actifs dans différents domaines et nous inviterons la population à une réunion de bilan de mi-mandat en septembre prochain.
Je remercie l'implication des élus dans la réalisation de notre programme et je souligne l'excellent état d'esprit et la qualité du travail du personnel communal au service des élus et des Lanvollonnais.

L'actualité de la commune, c'est aussi la vie à la Résidence An Héol. L'année a démarré avec l'arrivée d'une nouvelle directrice, Madame Le Pavec, suite au départ de Madame Marc partie sur une direction dans la région de Quimper.
Dès sa prise de fonction, Madame Le Pavec a fait réévaluer le niveau de dépendance global de l'établissement par le Conseil départemental, ce qui a permis d'obtenir des moyens supplémentaires à hauteur de 54 000 euros et ainsi de renforcer l'équipe hôtelière.
Autre changement notable, l'animatrice de la résidence est passée de 30 % de son temps de travail à 100 % sur le poste animation. Cette augmentation a eu un impact positif sur l'ambiance au sein de la structure et permet aux résidents de bénéficier d'animations supplémentaires.
Dans le cadre du projet intergénérationnel, les résidents et les enfants de l'école publique, via les TAP, ont réalisé une très belle sculpture visible à la Résidence : un adulte tenant un enfant par la main.
De nombreux investissements ont été réalisés au cours de cette année : lave-vaisselle, chariots de service, équipements pour lingerie, défibrillateur, placards de rangement et un programme de peinture et de signalétique est en cours dans les couloirs pour un meilleur repérage dans l'espace par le positionnement de stickers muraux.
Toujours dans l'amélioration du cadre de vie, la rénovation du patio intérieur est très appréciée des résidents comme des visiteurs.
De nombreux projets ont été lancés pour 2017 :

- l'aménagement du second patio est à l'étude,
- l'établissement va s'équiper d'un groupe électrogène et d'un minibus adapté au transport des personnes à mobilité réduite,
- et surtout la relance de l'extension de la salle à manger et de la salle d'animation. Le plan de financement proposé par Côtes d'Armor Habitat a été approuvé par le CCAS en septembre dernier. L'appel à candidature a été lancé par Côtes d'Armor Habitat et nous connaissons depuis fin décembre le nom de l'architecte, il s'agit de Laurent Gicquel de Plouha.

Je remercie Madame la Directrice pour l'excellent travail réalisé pour sa première année de fonction et je salue le professionnalisme de l'ensemble du personnel de l'établissement dévoué au bien être des résidents.

Je souhaite enfin communiquer sur l'importante activité de la cuisine centrale, le SIRESCOL dont j'assure la présidence.

C'est une équipe de 7 personnes sous la responsabilité de Claude Le Guillerm qui assure la distribution des repas pour 6 communes et 10 écoles, la résidence An Héol et le foyer Henti Terret, 2 centres de loisirs et les portages à domicile soit un total de 240 000 repas à l'année.
Le syndicat de restauration a fait l'acquisition d'un nouveau camion en remplacement de l'ancien qui était arrivé à bout de souffle.
La santé financière du SIRESCOL est saine et des contacts sont engagés auprès de deux nouveaux clients, nous espérons qu'ils seront concluants.

Depuis le 1er janvier, le territoire communautaire s'est agrandi. La fusion des communautés de communes de Lanvollon-Plouha et du Leff a donné naissance à LEFF ARMOR COMMUNAUTE.
28 communes composent la nouvelle intercommunauté pour une population de près de 31 000 habitants et 232 agents répartis sur les deux sites.
50 conseillers communautaires siégeront au sein de l'assemblée et éliront la gouvernance lors du prochain conseil communautaire du 10 janvier.
Souhaitons bonne chance et prospérité à notre nouveau territoire.

Je ne peux conclure mon propos sans évoquer les douloureux événements qui ont endeuillés la France en 2016.
Après les terribles scènes d'horreur de l'année 2015, les tueries de Charlie Hebdo et du Bataclan, une nouvelle forme de terrorisme est venue frappée la ville de Nice le 14 juillet dernier.
L'Allemagne et la Turquie viennent d'être aussi touchées par ces attentats et l'on se demande où s'arrêtera cette barbarie.
Comment assurer la sécurité de tous quand le danger peut venir de partout et à n'importe quel moment ?

C'est un dossier qui sera certainement au cœur des débats des futurs candidats aux élections du printemps prochain.
2017 sera en effet une année électorale importante au niveau national : l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai puis les législatives du 11 et 18 juin.

Je terminerai par un moment d'empathie, en vous souhaitant en mon nom et celui du conseil municipal une excellente année remplie de joies et d'optimisme, une bonne santé et du travail pour celles et ceux qui sont en recherche d'emploi.

LE MAIRE
A.NICOLAZIC

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AVRIL 2016

L'an deux mille seize
Le vendredi 29 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Madame Patricia MARTIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Sandrine NIVET, adjoints,
Monsieur Pierre GLO, Monsieur Stéphane GOUTIERS à partir du point n°3.b, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Marie-Annick THOMAS, Monsieur Christian TRILLA, Madame Jocelyne LALLES, Madame Monique LE VOGUER, Monsieur François MORVAN, Monsieur Jean-Louis CONAN, conseillers municipaux.
Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame Florence QUATTRIN donne procuration à Monsieur Dominique PRIGENT
Monsieur Stéphane GOUTIERS donne procuration à Madame LIMPALAER jusqu'au point n°3.b
Madame Roselyne DESCAMPS donne procuration à Monsieur Alain SAPIN
Absente excusée : Estelle GUYOT
Madame Sandrine NIVET a été désignée pour remplir cette fonction.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'ajout à l'ordre du jour de trois questions : l'une relative à une desserte électrique, les deux autres à des coffrets électriques, le tout concernant le syndicat départemental d'énergie.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2016

Au point n°4.a, concernant la création du lotissement dit de Kéruzaré, Monsieur LE GOAS souhaite qu'il soit ajouté qu'il avait noté que le projet de lotissement du promoteur privé avait été abandonné mais que la commune avait maintenu le sien.

Monsieur MORVAN informe qu'il n'avait pas reçu les projets de budget. Ces derniers avaient tous été expédiés par courriel le 23 mars. Après vérification, Monsieur MORVAN fait partie des destinataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 17 pour et 1 voix contre (François MORVAN)
APPROUVE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 25 mars 2016.

2. Intercommunalité :

a. Réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales et adhésion au groupement de commandes

La réalisation d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales est rendue obligatoire par le code général des collectivités territoriales.
Les objectifs sont de résoudre les problèmes hydrauliques existants, d'anticiper les dysfonctionnements futurs qui seraient provoqués par l'extension de l'urbanisation et d'améliorer la qualité des rejets pluviaux en optimisant les dépenses et les travaux.

La communauté de communes Lanvollon-Plouha s'étant engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, propose de constituer un groupement de commande pour l'élaboration d'un schéma d'assainissement des eaux pluviales à l'échelle intercommunale.

La communauté de communes réalise la consultation et assure un appui technique au suivi du schéma. Chaque commune prendra en charge financièrement le schéma sur sa commune.

Monsieur PRIGENT informe que la réalisation du schéma permettra également un gain de temps concernant le dossier administratif du lotissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le cahier des charges pour la réalisation du schéma d'assainissement des eaux pluviales
APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes,
DECIDE D'ADHERER au groupement de commandes,
AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commandes,
AUTORISE le maire à signer le marché de prestation après avis de la Commission d'examen des offres du groupement.

b. Adhésion au groupement de commandes pour le contrôle des poteaux incendie

Monsieur le Maire informe que le contrat de vérification des débits des hydrants a été résilié.
Le service de défense contre l'incendie relève de l'autorité du Maire. A ce titre, il a en charge le contrôle annuel du fonctionnement des poteaux et bornes incendie.
La Communauté de Communes propose de réaliser un groupement de commande pour effectuer ce contrôle sur chaque commune. Chaque commune assurera le suivi du contrôle sur sa commune et le prendra en charge financièrement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes,
DECIDE d'adhérer au groupement de commandes,
AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commande,
AUTORISE le maire à signer le marché de prestation après avis de la Commission d'examen des offres du groupement.

c. Désignation d'un représentant aux commissions d'examen des offres

Monsieur le Maire informe que les groupements de commandes pour le contrôle des poteaux incendie et la réalisation du schéma d'assainissement des eaux pluviales seront chacun, en ce qui les concerne, dotés d'une commission chargée de l'examen des offres et constituée d'un représentant par commune participante au groupement. Sur proposition du maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

DESIGNE Monsieur Arsène NICOLAZIC en tant que représentant de la commune de Lanvollon à la commission d'examen des offres du groupement de commandes intercommunal pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales ainsi qu'à celle constituée en vue du contrôle des poteaux à incendie.

3. Domaine

a. Achat de la parcelle A n°2466

Monsieur le Maire rappelle que, par une délibération en date du 5 juin 2015, la commune a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée A n° 2466 issue de la division de la parcelle A n°1902 et ce en vue de l'agrandissement du cimetière.
Il informe que, suite au bornage, la surface à acquérir a été fixée à 5741 m2. Il informe également que l'exploitant sollicite une indemnité d'éviction d'un montant de 1473 €. Monsieur PRIGENT et Monsieur LACROIX expliquent les modalités de calcul de cette indemnité en fonction de barèmes et de la marge brute d'exploitation.
Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle au prix de 30 178 €.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 5 juin 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
ANNULE la délibération en date du 5 juin 2016
DECIDE D'ACQUERIR la parcelle A n°2466 au prix de 30 178 € à la double condition que le terrain soit libre de toute exploitation et que l'exploitant ait renoncé à son droit de préemption.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat ;
DIT que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune ;
DIT que la commune aménagera à ses frais une clôture et la plantation d'une haie végétale entre le terrain acquis et le terrain demeurant propriété des vendeurs ;

Arrivée de Monsieur GOUTIERS à 19h30.

b. Vente de la parcelle cadastrée A n°2401 et participation aux frais de viabilisation du terrain

1. Participation aux frais de viabilisation

Dans le cadre de la viabilisation du lotissement de Dreuzlann 1, la commune de Lanvollon a fait procéder à l'amenée des réseaux d'eau potable et d'électricité à la parcelle cadastrée A n°2401 appartenant aux consorts BOIZARD.
Il a été convenu que les époux BOIZARD paieraient le montant de cette viabilisation au moment de la vente de leur terrain.
Un compromis de vente relatif à la parcelle cadastrée A n° 2401 a été signé le 18 avril 2016, il convient donc de déterminer le montant réel de la prestation.
Le coût de raccordement de la parcelle A n° 2401 est le suivant :

- raccordement électrique : 12 kva monophasé : 1744.40 € HT selon barème ERDF
- raccordement téléphonique : 466 € HT (selon barème du syndicat départemental d'énergie)
- branchement d'eau potable : 873 € HT selon barème de la communauté de communes Lanvollon-Plouha

Soit un total de 3 083.40 € HT

Monsieur CONAN informe qu'il avait convenu avec les propriétaires qu'ils participeraient au cinquième du montant de la viabilisation excepté la voirie et l'éclairage public.
En l'absence de convention et dans la mesure où la commune demeure propriétaire des réseaux, il n'est pas possible de facturer une telle somme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le projet de convention de participation financière à la viabilisation de la parcelle cadastrée A n°2401
AUTORISE le maire à signer ladite convention et à faire procéder à son exécution.

2. Vente de la parcelle A n°2401

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la cession de la parcelle A n° 2401 au prix de 15€ le m2 ;
AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à cet acte ;
DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

c. Travaux de desserte électrique de la parcelle cadastrée B n°235

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ERDF a transmis au SDE une demande de desserte de la parcelle cadastrée B n°235 située rue Saint Samson.
Conformément au règlement financier, le syndicat départemental d'énergie facture pour ces travaux la somme de 2017 € et téléphonie.

Monsieur le Maire propose, comme les propriétaires l'ont proposé, de mettre à leurs frais l'intégralité de cette extension et ce par le bais d'un projet urbain partenarial.

Pour ce faire, une convention qui précise toutes les modalités de ce partenariat sera passée entre la commune et les propriétaires.
Monsieur Conan et Madame Le Voguer, copropriétaires de la parcelle, s'absentent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le projet basse tension pour l'alimentation en électricité de la parcelle cadastrée B n°235 située rue des promenades.
VERSERA au syndicat départemental d'électricité une participation d'un montant de 2017 €.
APPROUVE la mise en œuvre d'une convention de projet urbain partenarial telle qu'énoncée par les dispositions du Code de l'urbanisme
AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de projet urbain partenarial sur la parcelle A n° 2401 ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

d. Constat d'une servitude d'eaux usées sur la parcelle cadastrée B n°1149

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la parcelle cadastrée B n°1149 est traversée par une canalisation d'eaux usées. La vente de la parcelle est l'occasion de constater officiellement la servitude induite par cette traversée. D'autre part, un projet de construction d'une maison individuelle nécessite la déviation de la-dite canalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
CONSTATE la servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées sur la parcelle B n°1149 au profit de la commune
AUTORISE le déplacement aux frais de l'acquéreur de la parcelle de la canalisation en vertu des plans approuvés ;
AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à ces démarches.

4. Finances :

a. détermination d'un tarif d'accès au thé dansant pour les personnes extérieures et création d'une régie de recette

Monsieur le Maire informe que le thé dansant qui se déroulera le lundi 16 mai est gratuit pour les Lanvollonnais. En revanche, il souhaite établir un prix d'accès pour les personnes extérieures à la commune.

Monsieur MORVAN souhaite connaitre le coût de cette organisation. Madame NIVET lui répond que cette organisation coûte environ 1000 euros.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'un problème de coût mais d'équité vis-à-vis des Lanvollonnais.

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du Code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE DE CREER une régie de recettes en vue de l'organisation des manifestations ponctuelles de la commune ;
FIXE à 6 € le prix d'accès aux personnes résidant en dehors de la commune aux thés dansants organisés annuellement par la commune.

b. Pose de deux bornes de prises de courant

Monsieur PRIGENT présente le projet de pose de bornes électriques sur les places Mitterrand et du stade. Ces coffrets permettront une sécurisation des accès à l'électricité pour les forains lors des fêtes mais aussi une plus juste facturation.

Concernant le coffret installé Place Mitterrand, monsieur CONAN suggère de ne pas l'implanter devant la longère dite Le Pennec afin de ne pas gêner un éventuel projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le projet de pose de prises de courant sur la place Mitterrand, présenté par le Syndicat départemental d'énergie pour un montant estimatif de 2 950 €HT.

Notre commune ayant transféré la compétences éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la TVA et percevra de notre collectivité une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché augmenté de frais de maitrise d'œuvre au taux de 5 % (soit 2 950 € environ).

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

APPROUVE le projet de pose de prises de courant au stade, présenté par le Syndicat départemental d'énergie pour un montant estimatif de 4 750 €HT.

Notre commune ayant transféré la compétences éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la TVA et percevra de notre collectivité une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché augmenté de frais de maitrise d'œuvre au taux de 5 % (soit 2 850 € environ).

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

c. Desserte basse tension de la parcelle cadastrée B n° 1175 (park Hézu)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le projet d'alimentation basse tension de la parcelle B n° 1175 présenté par le syndicat départemental d'énergie pour un montant estimatif de 380 €.

Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la TVA et percevra de notre collectivité une subvention d'équipement au taux de 50 % conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier soit environ 190 €).

5. Informations diverses

Collecte des ordures ménagères
Monsieur le Maire informe que la collecte sélective en porte à porte est programmée pour octobre 2016. Des bacs jaunes serviront à la collecte du papier, métal et plastique. Le ramassage sera effectué alternativement, une semaine seront ramassées les ordures ménagères et l'autre les déchets triés.

Le verre continuera à être déposé aux éco-points.

Les bacs seront remis au courant du mois de septembre depuis trois sites de la communauté de communes. Celui qui concerne les Lanvollonais est le centre technique de la communauté de communes, rue Saint-Hubert.

Monsieur LE GOAS craint une augmentation de la taxe des ordures ménagères.

Fusion de communautés de communes
Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la fusion entre le Leff Communauté et La communauté de communes Lanvollon-Plouha, un comité de pilotage ainsi que des groupes thématiques se réunissent chaque mois.

La nouvelle communauté devrait comprendre 50 conseillers et son siège devrait se situer à Blanchardeau.

Projet de construction d'un centre de secours

Monsieur le Maire informe que l'installation dans la zone des fontaines est contraignante et qu'il convient d'envisager une alternative. Lors d'une réunion des élus et des représentants du SDIS le site de l'ancien garage Le Bonniec a été retenu.

Monsieur MORVAN rappelle que la commune avait acquis un terrain à Blanchardeau à cet effet sur un emplacement qu'il juge plus pertinent.
Il ajoute que le maillage des casernes est trop serré dans les Côtes d'Armor et le compare à celui d' Ille et Vilaine où les casernes sont plus éloignées.

Monsieur le Maire précise que ce dossier relève de la compétence du SDIS.

Personnel communal
Monsieur Yohann Chafotec a été recruté temporairement au sein des services techniques afin de pallier l'absence d'un agent en maladie.

Le nouveau responsable des services techniques, Monsieur Jérôme LHOSTYS, devrait prendre ses fonctions entre la fin du mois de mai et le début du mois de juin.

Madame LALLES informe que deux panneaux signalétiques sont tombés dans la rue de Kérouel.
Concernant le radar pédagogique situé rue du moulin, Madame LALLES regrette que les gendarmes ne soient pas plus présents pour constater les infractions.
Cinéma
Sur une question de Monsieur CONAN, Madame MARTIN et Monsieur GOUTIERS exliquent que, suite à la dissolution de l'association double vue, il convient d'envisager la collaboration avec une autre association.
Monsieur GOUTIERS souhaite rappeler que la tentative de l'association Double Vue n'a rien coûté à la commune.
Les élus conviennent qu'en l'absence de reprise de l'activité, il serait possible d'envisager l'installation de la bibliothèque dans les locaux du cinéma. Néanmoins cette installation représenterait un coût élevé de mise aux normes en particulier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 JUIN 2016

L'an deux mille seize
Le vendredi 3 juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Madame Patricia MARTIN, Monsieur Alain SAPIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Sandrine NIVET arrivée au point n°3
Madame Roselyne DESCAMPS, Monsieur Pierre GLO, Monsieur Stéphane GOUTIERS, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Marie-Annick THOMAS, Madame Florence QUATTRIN, Madame Estelle GUYOT, Monsieur Christian TRILLA, Madame Jocelyne LALLES, Monsieur François MORVAN, conseillers municipaux.
Monsieur Jean-Louis CONAN donne procuration à Monsieur François MORVAN
Madame Sandrine NIVET donne procuration à Monsieur Pascal LACROIX jusqu'au point n°3
Madame Monique LE VOGUER donne procuration à Madame LALLES

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Pascal LACROIX a été désigné pour remplir cette fonction.

.....

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'ajout à l'ordre du jour de l'autorisation à signer le marché de travaux découlant de la consultation menée par le groupement intercommunal.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2016

Monsieur MORVAN conteste avoir dit qu'il n'avait pas reçu les budgets et affirme avoir précisé qu'il n'avait pas reçu de version papier.

Monsieur SAPIN n'est pas d'accord. Il avait compris l'intervention de Monsieur Morvan comme retranscrite sur le procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 29 avril 2016.

2. Schéma départemental de coopération intercommunale : avis sur le périmètre

Monsieur le Maire rappelle l'historique du projet de fusion. Il informe l'assemblée que le Préfet a arrêté le projet de périmètre relatif à la future intercommunalité. Cet arrêté prévoit l'union de Leff Communauté et la communauté de Lanvollon-Plouha au 1er janvier 2017.
Les communes concernées disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur ce projet.
A l'issue de cette consultation, le préfet prendra un arrêté définitif de périmètre.

Monsieur MORVAN considère que les communes ont été manipulées par le préfet. Ni lui ni Monsieur CONAN ne souhaitent cette fusion à deux intercommunalités.

Monsieur le Maire rappelle les intentions des communes de Lantic et Tréveneuc de se rapprocher de cette nouvelle structure.

Monsieur LE GOAS note également l'intention de Plouha et Le Merzer de la quitter.

Monsieur SAPIN préfère à toute autre fusion ce mariage à deux qui permet de conserver un territoire à taille humaine, semi rural avec une bande côtière.

Monsieur le Maire informe que le travail de regroupement a démarré dans une bonne entente et qu'une boîte à idée est ouverte afin de trouver un nom à cette future intercommunalité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 16 voix pour et 3 voix contre (Messieurs CONAN et MORVAN et Madame LE VOGUER)

EMET un avis favorable au projet de périmètre de la future intercommunalité regroupant Leff Communauté et la communauté de communes Lanvollon-Plouha.

3. Construction d'un centre de secours : modalité de participation financière

Arrivée de Madame NIVET à 19 h 20.

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de construction de caserne est mené depuis plusieurs années répondant ainsi à un besoin d'amélioration des conditions de travail des pompiers.

Après avoir envisagé le site de la zone des Fontaines, le SDIS a choisi le site de l'ancien garage Peugeot-Le Bonniec situé rue Saint Hubert. Ce site appartient à la communauté de communes Lanvollon-Plouha.

Un accord entre l'association des maires de France et le SDIS conditionne la construction des centres de secours à, d'une part, la mise à disposition du terrain par la commune sur laquelle sera construit le centre et, d'autre part, à sa participation à hauteur de 10 % du montant hors taxe du projet.

Monsieur le Maire informe qu'il a réuni les maires des communes défendues par ce centre afin de convenir de la répartition financière de la participation au coût du terrain (60 000€) et à 10 % du coût des travaux estimé à 1 254 180 € HT.

Monsieur MORVAN rappelle que la commune avait acheté un terrain route de Guingamp à cet effet. Il considère le choix du terrain peu judicieux. Il pense que le nombre de caserne dans le département est trop important et se demande comment le SDIS pourra continuer à faire vivre ces centres.

En réponse à une question de Monsieur LE GOAS, Monsieur le Maire indique que sur les 4 dernières années, Les pompiers de Lanvollon sont intervenus 1643 fois. 1157 de ces interventions concernent les communes de Lanvollon, Tressignaux, Tréguidel, Pléguien, Lannebert et Pludual.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la réalisation du projet de Centre de Secours, d'acquérir puis de céder au SDIS le terrain situé rue Saint Hubert.

Monsieur MORVAN est favorable au projet mais pas sur ce site. Il souhaite deux votes. Monsieur le Maire refuse.

Après en avoir délibéré par 17 voix pour 2 voix contre (Messieurs MORVAN et CONAN qui souhaitent un vote pour le projet et un autre pour le choix du site)

Le Conseil Municipal
APPROUVE la réalisation du projet de centre de secours sur la rue du Trégor
AUTORISE le Maire à acquérir le terrain situé rue du Trégor et à le céder au SDIS à titre gracieux;
AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec le SDIS et à pré-financer l'investissement à hauteur de 10 % du montant hors taxe de l'opération. La commune poursuivra sa concertation avec les communes défendues par le centre en vue de déterminer la répartition de leurs participations respectives.
DIT que le versement des fonds interviendra en trois tranches successives établies sur trois années :
- 30 % du montant estimé en 2017
- 30 % du montant estimé en 2018

Le solde (montant actualisé) en 2019

4. Désignation de la liste préparatoire au jury d'assises

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, il convient de tirer au sort des noms figurant sur les listes électorales en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises.

En application des articles 259 et 260 du Code de procédure pénale, il convient de tirer au sort 3 noms sur la liste générale.

Ont été désignés :
- Monsieur BELAID MOHAMMED – 6 cité Bel Air.
- Monsieur HERVE COLLET- 10 rue du Parc
- Monsieur ANDRE LE BIHAN - Poullouat

5. Projet de lotissement : constitution d'une commission ad hoc

Monsieur le Maire informe que la consultation en vue de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lotissement est en cours. Il souhaite la constitution d'un groupe de travail afin d'accompagner la maîtrise d'œuvre durant la phase de projet.

Monsieur le Maire propose la composition suivante :
Monsieur NICOLAZIC, Monsieur PRIGENT, Monsieur LACROIX, Madame LIMPALAER, Madame LALLES, Monsieur GLO et Monsieur Evence LE GOAS

Monsieur MORVAN affirme ne pas avoir reçu la convocation à la commission travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 17 voix pour et 2 voix contre (Messieurs Conan et Morvan)

APPROUVE la constitution du groupe de travail dont la composition figure ci-dessus

6. Marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation pour les travaux de voirie de la rue des Ajoncs d'Or, du chemin Hent Park Bihan et de la voie de la Villeneuve, a été lancée par le groupement de commande initié par la communauté de communes Lanvollon Plouha.
Il informe que les entreprises ont remis leurs offres le 26 mai dernier et que la commission en charge de l'analyse des offres propose de retenir l'entreprise EUROVIA, sise pour ZI de Grâces – 3, rue Locménard 22204 GUINGAMP cedex pour un montant de 33 608 € HT (tranche ferme et tranche conditionnelle).

Vu l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016,
Vu l'avis émis par la commission en charge de l'analyse des offres le 2 juin 2016,
Vu le rapport d'analyse remis par le maître d'œuvre,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération 48 du budget principal de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE D'ATTRIBUER le marché de travaux de voirie et de réfection des trottoirs de la manière suivante :
EUROVIA, sise pour ZI de Grâces - 3, rue Locménard 22204 GUINGAMP cedex pour un montant de 33 608 € HT (tranches ferme et conditionnelle).

AUTORISE le Maire à signer le marché.

7. Informations diverses

Présentation du projet du cimetière :
Monsieur le Maire présente le projet et informe qu'une première tranche pour une centaine de caveaux sera réalisée à l'automne. L'entrée s'effectuera par la rue Saint Yves.
Il informe que l'acte d'achat du terrain a été signé le vendredi 3 juin.

Recensement :
Le recensement de la population lanvollonnaise se déroulera au courant du mois de janvier 2017.

Travaux des rues Saint-Hubert/Pen Lan/ Ormes
Suite à la commission de travaux et à la réunion de quartier, il a été décidé que la circulation ne se ferait plus que dans un sens.

L'effacement des réseaux est prévu pour la fin du mois et le réseau d'eau potable sera à redimensionner sur l'ensemble des 3 rues.
Monsieur PRIGENT informe que des passages de caméra ont révélé la nécessité de réaliser des travaux de chemisage sur le réseau d'eaux usées
Les travaux devraient être terminés pour la fin de l'année.

Personnel communal
Monsieur le Maire informe de la prise de fonction de Jérôme LOSTYS sur le poste de responsable des services techniques
Il conviendra de déterminer une date afin de marquer le départ de Samuel MINON et l'arrivée de Jérôme LOSTYS.

Jeux du parc
Une consultation a été lancée en vue d'installer un jeu de type pyramide dans le parc
L'offre de l'entreprise Mefran a été retenue pour un montant de 16919 € HT.

Isolation des logements communaux
14 logemens communaux ont été isolés par l'entreprise Madisolation pour un montant de 4670 euros HT.

Autolaveuse
Une autolaveuse d'un montant de 5 000 € HT a été acquise en vue du remplacement de celle de la salle polyvalente.

Monsieur PRIGENT informe du passage imminent de la balayeuse dans le centre et de l'épareuse dans les campagnes.

Madame LALLES informe que l'éclairage public est fréquemment allumé tardivement dans la rue de Kérouel.
Monsieur PRIGENT l'informe que la centralisation des horloges permettra prochainement une meilleure gestion.

Monsieur MORVAN fait remarquer que les communes de Leff Communauté n'ont pas transféré leur compétence PLU.

Monsieur le Maire l'informe que Monsieur CADIO a programmé une réunion d'information à l'intention de Leff Communauté.

Monsieur LE GOAS fait également remarquer que Leff Communauté dispose de la compétence assainissement collectif mais pas de celle de l'eau potable.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 h 32.

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 11 AOUT 2016

L'an deux mille seize
Le jeudi 11 août à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Madame Patricia MARTIN, Monsieur Alain SAPIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Sandrine NIVET
Madame Roselyne DESCAMPS, Monsieur Pierre GLO, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Marie-Annick THOMAS, Madame Florence QUATTRIN, Monsieur Christian TRILLA, Madame Monique LE VOGUER, Madame Jocelyne LALLES, Monsieur François MORVAN, Monsieur Jean-Louis CONAN conseillers municipaux.
Madame Estelle GUYOT, absente, est représentée par Madame Marie-Annick THOMAS, Madame Monique LE VOGUER, absente est représentée par Monsieur Jean-Louis CONAN.
Absent excusé : Monsieur Stéphane GOUTIERS
Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Roselyne DESCAMPS a été désignée pour remplir cette fonction.
Sur demande de Monsieur MORVAN, Monsieur le Maire fait procéder à une minute de silence en mémoire de Monsieur Jacques PASTOL décédé le 23 juin. Monsieur PASTOL, enseignant à la retraite ayant exercé notamment sur Lanvollon, bénévole pour de nombreuses associations, était surtout connu pour son travail depuis près de 50 ans de correspondant du Ouest-France.

Monsieur MORVAN regrette qu'il n'y ait pas eu de rubrique nécrologique dans le bulletin municipal.

Madame LALLES fait remarquer que le bulletin municipal était bouclé avant le décès de Monsieur PASTOL mais que l'édition a pris du retard.
Monsieur SAPIN répond que la commission qui élaborera le futur bulletin se penchera sur la question.

Monsieur le Maire précise qu'il n'intervient dans le bulletin qu'au titre de sa contribution personnelle.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2016

Sur une demande de Monsieur MORVAN, Monsieur le Maire précise qu'il n'y a plus lieu de délibérer sur l'achat du terrain de l'ancien garage Peugeot Le Bonniec sur lequel sera construit le centre de secours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 3 juin 2016.

2. Travaux de voirie : attribution du marché de voirie des rues Saint-Hubert, des Ormes et de Pen Lan

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation pour les travaux de voirie des rues Saint-Hubert, des Ormes et de Pen Lan a été lancée le 13 juillet 2016 selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
Il informe que les entreprises ont remis leur offre le 29 juillet dernier et que la commission en charge de l'analyse des offres propose de retenir l'entreprise EUROVIA, sise ZI de Grâces – 3, rue Locménard 22204 GUINGAMP cedex- pour un montant de 168 225.25 €HT.
Monsieur PRIGENT informe que malgré le coût des réseaux amiantés, les prix sont relativement faibles. Il présente le projet final des travaux qui devraient être terminés pour la fin novembre.

VU l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
VU l'avis émis par la commission en charge de l'analyse des offres le 11 août 2016,
VU le rapport d'analyse remis par le maître d'œuvre,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération 48 du budget principal de la commune ainsi qu'à l'opération 22 du budget assainissement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE D'ATTRIBUER le marché de travaux de voirie à l'entreprise EUROVIA, sise ZI de Grâces – 3, rue Locménard 22204 GUINGAMP cedex- pour un montant de 168 225.25 € HT,

AUTORISE le maire à signer le marché.

3. Finances : décision modificative de crédit

a. Décision modificative de crédits

Monsieur LACROIX informe l'assemblée qu'il convient de modifier des affectations de crédits de différents budgets afin de constater les dotations de l'état plus favorable qu'elles avaient été estimées, des impayés irrécouvrables mais aussi de permettre la réalisation des travaux de la rue Saint-Hubert.

Sur demande de Monsieur LE GOAS, Monsieur LACROIX précise qu'il reste des impayés mais que ceux-ci sont encore recouvrables.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à 3,
L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;

VU la délibération du 25 mars 2016 approuvant le budget principal de la commune ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE la décision modificative suivante :

Budget principal

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
RF 7411 DGF	4 000	
RF 74121 DSR		24 000
RF 74127 DNP		20 000
DF 673 annul.sur exo antérieur		18 500
DF 023 virement à INV		21 500
RI 021 virement de FCT		21 500
DI opé 78 urbanisme		200
DI opé 48 travaux de voirie		96 800
RI 1641 emprunt		75 500

4. Personnel communal

a. Augmentation de durées hebdomadaires de service

Monsieur le Maire expose que la mise en place des temps d'accueil périscolaire a nécessité l'augmentation du temps de travail de plusieurs agents. La situation d'un agent a déjà été régularisée mais une autre situation nécessite l'avis du comité technique départemental.
Depuis la mise en place des TAP, l'agent concerné par la mesure travaille, en plus de son temps de travail ordinaire, 5 heures tous les mercredis matins des semaines scolaires. Cela équivaut à une augmentation de 4.25 heures/semaine annualisées.

Un autre agent bénéficie d'un contrat auprès de la communauté de communes (centre de loisirs). La communauté de communes n'ayant pas le droit de titulariser l'agent sur un temps de travail inférieur à 17h30, il convient de régulariser cette situation. La solution réside en une augmentation de la durée hebdomadaire de service de l'agent sur la commune et sa mise à disposition auprès de la communauté de communes.
VU l'article 45 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale qui complète le 1er alinéa du I de l'article97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les dispositions suivantes.
VU la saisine du comité technique départemental en date du 7 juillet 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
AUTORISE sous réserve de l'avis favorable du comité technique départemental, l'augmentation, à compter du 1er septembre 2016, de la durée hebdomadaire de service du poste d'ATSEM principal 2ème classe actuellement tenu par Madame Servane LE BAIL de 16 h 45 mn annualisée à 21 h ainsi que de la durée hebdomadaire de service du poste d'adjoint technique de 2ème classe actuellement tenu par madame Audrey LE BERRE de 24 h 45 mn à 28 heures.
AUTORISE la mise à disposition partielle de Madame Audrey LE BERRE au service enfance de la communauté de communes Lanvollon-Plouha.

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante.

b. Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Pommerit-le-Vicomte

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et dans une logique de mutualisation des moyens, la commune de Pommerit-Le-Vicomte a proposé à la commune de Lanvollon l'intervention d'un animateur de son service enfance pour la mise en œuvre des temps d'accueil périscolaire.
A titre d'information, actuellement, le besoin d'animation sur les TAP de Lanvollon se situe les lundis et jeudis dans le cadre des TAP des primaires.
Les modalités de l'intervention proposées sont identiques à celles des mises à disposition du personnel intercommunal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE la mise à disposition de personnel de la commune de Pommerit-Le-Vicomte au service scolaire de la commune de Lanvollon pour une période allant du 31 août 2016 au 7 juillet 2017.
AUTORISE le maire à signer ladite convention.

Informations diverses

Personnel :
Monsieur Emmanuel COHELEACH, recruté en remplacement temporaire de Frédéric RICHARD a été prolongé jusqu'au 19 novembre.

Monsieur Yohann CHAFOTEC recruté en remplacement temporaire de Didier ROLLAND est prolongé jusqu'au 31 octobre.

Un recrutement est en cours pour le remplacement de Monsieur ROLLAND dont le départ à la retraite est prévu le 1er novembre.

Monsieur Clément LE MOAN a été recruté pour trois semaines en août pour réaliser les travaux de l'école et assurer ainsi le remplacement de Marie-France DUGAL, en disponibilité.

Travaux :
La pyramide à corde a été installée dans le parc mais le contrôleur a jugé la forteresse dangereuse. Elle est donc inaccessible dans l'attente du changement de diverses pièces. Elle fera l'objet d'un nouveau contrôle de sécurité avant son ouverture au courant du mois de septembre.

Ecole :
Les travaux d'aménagement d'une salle informatique sont en cours. Le matériel vient d'être commandé. L'alimentation électrique ainsi que l'alimentation en eau seront également revues.
Les travaux de menuiseries extérieures de la garderie (ancienne maternelle) sont en cours (12 fenêtres à changer).

Sur demande de Monsieur MORVAN, Monsieur PRIGENT précise que la fresque de Monsieur DEIMAT sera revernie à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 heures 53.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize
Le vendredi 23 septembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Madame Patricia MARTIN, Monsieur Alain SAPIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Sandrine NIVET
Madame Roselyne DESCAMPS, Monsieur Pierre GLO, Monsieur Stéphane GOUTIERS, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Marie-Annick THOMAS, Madame Florence QUATTRIN, Monsieur Christian TRILLA, Madame Estelle GUYOT, Madame Monique LE VOGUER, Madame Jocelyne LALLES, Monsieur François MORVAN, Monsieur Jean-Louis CONAN conseillers municipaux.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame Florence QUATTRIN a été désignée pour remplir cette fonction.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite donner la parole à Monsieur Jean-Michel GEFFROY, vice-président communautaire en charge de l'environnement et à Monique LAUNAY, responsable technique de la communauté de communes Lanvollon-Plouha, venus présenter les conclusions de la dernière phase du schéma directeur d'assainissement collectif.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 août 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 11 août 2016.

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

2. Intercommunalité :

a. Transfert de la compétence assainissement collectif

La Communauté de Communes Lanvollon-Plouha exerce à titre facultatif les compétences en matière de production, distribution et facturation de l'eau potable et d'assainissement non collectif (article 4 de l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1992 portant constitution de la communauté de communes Lanvollon Plouha dans sa dernière modification issue de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2015). En 2013, la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha a engagé une réflexion portant sur l'extension de ses compétences à l'assainissement collectif.

Depuis, la loi n°2015-995 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite "Loi NOTRe", prévoit l'exercice à titre obligatoire par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à compter du 1er janvier 2020, des compétences eau et assainissement (comprenant l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et le pluvial). D'ici à cette échéance, la compétence assainissement dans sa globalité est comptée parmi les compétences optionnelles des communautés de communes.

Dans ce cadre, et afin d'anticiper ce transfert à la future structure intercommunale "Leff Armor Communauté", il est proposé d'étendre les compétences de la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha à l'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2017, et de l'ériger en tant que compétence facultative de la Communauté de Communes.
L'exercice à titre "facultatif" d'ici au 1er janvier 2020 permet ainsi de n'exercer qu'une partie de la compétence, et d'engager les actions nécessaires au transfert de l'intégralité de la compétence assainissement (avec le pluvial) par étapes.

Par une délibération en date du 13 septembre 2016, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha a :
- approuvé l'extension des compétences de la Communauté de communes Lanvollon-Plouha à l'assainissement collectif à titre facultatif à compter du 1er janvier 2017,
- approuvé les modifications statutaires en découlant.

Ladite délibération a été notifiée au Maire de chaque commune membre afin que le Conseil Municipal se prononce sur le transfert proposé.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :
- D'approuver l'extension des compétences de la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha à l'assainissement collectif à titre facultatif à compter du 1er janvier 2017,
- D'approuver les modifications statutaires en découlant.

Monsieur le Maire précise qu'il a voté contre ce projet. Lors du vote, il a souligné l'effort de Lanvollon et sa volonté de suivre l'accord de programmation conclu avec l'agence de l'eau. Il aurait souhaité reporter ce transfert dans la mesure où cela était possible afin de permettre à la commune de mener à son terme le contrat passé avec l'agence de l'eau.

Monsieur MORVAN a également voté contre ce projet en conseil communautaire. Il aurait souhaité que les communes aient procédé à une mise à niveau de leurs systèmes en amont pour plus d'équité.

Monsieur PRIGENT, quant à lui, aurait souhaité une charte, un travail plus poussé sur la tarification par exemple.

Monsieur CONAN s'inquiète de voir la compétence assainissement collectif suivre celle du PLUI et se demande quelle compétence suivra.

Monsieur SAPIN rappelle que c'est la loi et non les élus communautaires qui décident des transferts de compétences.

Le Conseil Municipal,
- **VU** la loi n°2015-995 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-8, l'article L.5211-5, les articles L.5211-17 et suivants, les articles L.5214-16 et L.5214-21 ;
- **VU** l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1992 portant constitution de la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha dans sa dernière modification issue de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2015 et notamment son article 4 ;
- **VU** la délibération du 13 septembre 2016 du conseil communautaire de la Communauté de communes Lanvollon-Plouha approuvant l'extension des compétences de la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha à l'assainissement collectif à titre facultatif à compter du 1er janvier 2017 et les modifications statutaires en découlant ;
- **VU** l'exposé des motifs ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité
- **DESAPPROUVE** l'extension des compétences de la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha à l'assainissement collectif à titre facultatif à compter du 1er janvier 2017 ;

b. Toilettage des statuts

Monsieur le Maire rappelle la fusion de la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha avec Le Leff Communauté à compter du 1er janvier 2017.
Dans ce cadre, afin d'harmoniser la rédaction des statuts des 2 EPCI, de transférer en "compétences obligatoires" celles qui le seront en 2017 (cf. Loi NOTRe), de transférer en compétences "facultatives" des compétences dont l'harmonisation est complexe, d'anticiper sur d'éventuelles compétences que la future Communauté envisagerait d'exercer, avant l'échéance des délais d'harmonisation, un "toilettage" des statuts a été réalisé.
Par une délibération en date du 13 septembre 2016, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Lanvollon Plouha a approuvé ces modifications statutaires.
Ladite délibération a été notifiée au Maire de chaque commune membre afin que le conseil municipal se prononce à son tour, conformément à l'article L 5211-17 du CGCT.

Le Conseil Municipal
VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe),
VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 5211-5, L 5211-17 et L 5214-16,
VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1992 portant constitution de la Communauté de communes Lanvollon-Plouha dans sa dernière modification issue de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2015,
VU le projet de statuts joint en annexe,
VU la délibération du 13 septembre 2016 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Lanvollon-Plouha approuvant la modification de ses statuts ;
VU l'exposé des motifs ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha,
AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

c. Charte de gouvernance PLUI

Monsieur le Maire rappelle que le transfert de la compétence PLU est effectif depuis le 1er janvier dernier. Suite à la conférence intercommunale des maires réunie le 4 février, une charte de gouvernance a été rédigée. Elle a pour objectif de définir les modalités de collaboration entre les communes et la communauté de communes dans l'élaboration du PLU intercommunal.

Elle doit permettre d'organiser les différentes instances et garantir l'évolution des cartes communales et PLU communaux pendant toute la phase d'élaboration du document d'urbanisme intercommunal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
EMET un avis favorable au contenu de la charte de gouvernance de la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha.

3. Lotissement : attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération en date du mars 2016, le conseil municipal a voté l'ouverture d'un budget annexe "lotissement de Kéruzaré" afin d'engager l'aménagement d'une première tranche d'un lotissement situé entre la rue du Leff et la rue de la Boissière.
La commune a fait appel à l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ADAC des Côtes d'Armor afin de désigner un maître d'œuvre.
La consultation de maîtrise d'œuvre a été effectuée conformément aux articles 27 et 90 du décret n° 2016-260 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agissait d'une consultation restreinte où trois candidats ont été présélectionnés pour remettre une offre. Deux d'entre eux ont remis une offre dans le délai imparti et ont été auditionnés le 6 septembre dernier par une commission. :
SETUR- 16 rue de la Croix aux Potiers – 35176 Chartres de Bretagne cedex et
HORIZONS PAYSAGES et AMENAGEMENT- 12 rue de la monnaie- 56 000 VANNES.
Le jury a décidé de retenir l'offre de SETUR pour un forfait provisoire de rémunération de 48 502.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE D'ATTRIBUER la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un lotissement Kéruzaré sud à l'entreprise SETUR 16 rue de la Croix aux Potiers – 35176 Chartres de Bretagne cedex pour un montant de 48 502.50 € HT
AUTORISE le Maire à signer le marché.

4. Cimetière : proposition d'une grille tarifaire

Constatant une demande croissante, Monsieur SAPIN souhaite proposer la faculté d'attribuer des concessions d'une durée de 15 ans pour les columbariums.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
FIXE à 300 euros l'attribution d'un columbarium pour une durée de 15 ans
RAPPELLE que l'attribution d'un columbarium pour une durée de 30 ans est fixée à 570 euros.

Le Maire rappelle que ces concessions peuvent être renouvelées.

5. Finances : dégrèvement pour fuite d'eau

Monsieur le Maire informe que le bureau communautaire, lors de sa séance du 6 juin, a décidé d'accorder un dégrèvement pour fuite d'eau à Madame Marie ADAM, demeurant 3 rue du Moulin.
Dans la mesure où les critères établis par le conseil communautaire (consommation deux fois supérieure au volume habituel constaté sur une période identique et débit de fuite d'un minimum de 300 litres par jour) sont réunis, Le maire propose d'accorder le dégrèvement de la part assainissement correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le dégrèvement pour fuite d'eau de la part assainissement à Madame Marie ADAM pour un volume de 30 m³.

6. Plateaux surélevés: demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur PRIGENT rappelle le danger lié à la vitesse des véhicules aux entrées de la ville. Il propose de procéder à l'aménagement de deux plateaux surélevés : l'un rue du Trégor au niveau de l'entrée sur la place du 11 novembre 1918 et l'autre rue Pasteur.

L'entreprise EUROVIA propose la création de ces deux plateaux pour 10 290.50 € HT concernant celui de la rue du Trégor et 6 744 € HT concernant celui de la rue Pasteur.

Le Conseil Départemental subventionne les opérations de sécurité dans les communes et communautés de communes de moins de 10 000 habitants.
Les équipements de sécurité sont subventionnables à hauteur de 30 % du coût hors taxes de l'équipement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter du Département une aide au titre des opérations de sécurité pour ces deux plateaux.

7. Informations diverses

Une effraction a été constatée à l'école publique où un ordinateur portable a été dérobé mais c'est surtout au collège que les vols sont importants.

Monsieur MORVAN demande s'il y a toujours un locataire au-dessus de l'école. Le Maire lui répond que le logement n'est pas aux normes. Cela coûterait très cher de le réhabiliter. D'autre part la présence de locataires posait des difficultés d'organisation à l'école.
En revanche, un système d'alarme anti-intrusion a été commandé.

Monsieur CONAN suggère de réinstaller un portail. Monsieur PRIGENT lui confirme que cela est prévu dans le cadre du programme de sécurisation des écoles.

Monsieur LACROIX s'interroge sur les capacités de la communauté de communes à vendre des lots commerciaux à Kercadiou. Ça semble difficile tant qu'il y aura des installations sauvages. Monsieur le Maire a informé le Président de la communauté de communes qui prendra des mesures afin d'éviter que cela ne se reproduise.

Madame LALLES fait remarquer que des panneaux ont été tagués rue Saint-Yves et rue de la Gare et que de nombreux panneaux directionnels sont abîmés.
Elle informe également que l'éclairage du lotissement de Kérouel n'est pas au point.
Elle regrette d'avoir été avertie tardivement de la distribution des bacs de collecte.

Monsieur le Maire lui répond que l'organisation de cette collecte a été compliquée, qu'il ne pensait pas à l'origine avoir besoin de recourir aux services de tous les élus.

Madame MARTIN informe que les effectifs scolaires sont de 186 enfants. Parmi eux 84 sont Lanvollonnais.

Madame DESCAMPS informe que Couleur de Bretagne a rassemblé 68 artistes. La commune va acquérir une de leurs œuvres pour la somme de 80 euros.

Monsieur SAPIN informe qu'un audit sur le commerce va être mené par le master Audit de Rennes 2 en collaboration avec Foncier de Bretagne, du CAUE et de la chambre du commerce.
Une réunion de lancement se tiendra le 15 novembre.
L'objectif est de parvenir à une restitution des études en mars 2017.

Le jury de fleurissement remettra ses prix le samedi 24 septembre. Monsieur MORVAN s'excuse, il ne sera pas présent lors de la remise des prix.
L'association Comara organise un bal disco le 24 septembre au soir.

Monsieur MORVAN rappelle la nécessité de revernir la fresque de la rue de la gare. Monsieur PRIGENT lui répond qu'il convient d'attendre la fin des travaux sur les réseaux d'eau potable de la rue de la Gare.

Le Maire rappelle les dégradations intervenues sur les jeux du parc cet été. Une plainte a été déposée et un devis de réparation transmis aux assurances. L'expert est attendu. Il trouve disproportionnée les élucubrations lues dans la presse à ce sujet et notamment la proposition de recruter un policier municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize
Le lundi 17 octobre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Madame Patricia MARTIN, Monsieur Alain SAPIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Sandrine NIVET
Madame Roselyne DESCAMPS, Monsieur Pierre GLO, Monsieur Stéphane GOUTIERS, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Marie-Annick THOMAS, Madame Florence QUATTRIN, Monsieur Christian TRILLA, Madame Estelle GUYOT, Madame Monique LE VOGUER, Madame Jocelyne LALLES, Monsieur François MORVAN, Monsieur Jean-Louis CONAN conseillers municipaux.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame Roselyne DESCAMPS a été désignée pour remplir cette fonction.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur Le Maire souhaite procéder à une minute de silence en hommage à Madame Hélène APPRUZESE, décédée le 4 octobre. Pendant de nombreuses années Madame APPRUZESE était correspondante auprès du Télégramme.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2016

Point 2.a : Madame DESCAMPS souhaite que l'on précise qu'elle est opposée au projet de transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes et qu'elle a également voté contre ce projet en conseil communautaire.
Pour une meilleure compréhension de la situation, Monsieur CONAN souhaite qu'on précise que le vote défavorable de la commune au transfert de compétence ne suffit pas à conserver la compétence du fait de la règle intercommunale de la majorité qualifiée.
Il souhaite également préciser que l'appartement de l'école qu'il souhaite voir loué est celui dit du directeur, qui avait été temporairement transformé en classe.
Monsieur PRIGENT lui répond que le logement n'est pas aux normes. Il faudrait de nombreux travaux. Monsieur SAPIN n'est pas favorable à l'installation de personnes extérieures dans l'enceinte de l'école.

Monsieur MORVAN souhaite ajouter qu'il avait fait remarquer qu'aucun jeu du parc n'était opérationnel.

Monsieur le Maire répète qu'il n'envisage pas de laisser en fonctionnement des jeux présentant le moindre danger. C'est pour cette raison qu'il a fait fermer la forteresse et enlever le tourniquet. Depuis, la pyramide est opérationnelle.
A ce sujet, Monsieur GOUTIERS relaye qu'il faudrait rapprocher les bancs des jeux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 23 septembre 2016.

2. Intercommunalité :

a. Validation de la composition de l'assemblée communautaire

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha avec Le Leff Communauté à compter du 1er janvier 2017, la composition du Conseil communautaire retenue est celle issue des règles de droit commun.
En termes de procédure, contrairement à la répartition selon un accord local, l'option choisie ne doit pas nécessairement être formalisée par une délibération des communes membres.
Constatant que certaines communes perdent un représentant, Monsieur CONAN et Madame LE VOGUER ne comprennent pas que des élus issus du suffrage universel soient "rayés d'un coup de crayon".
Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'appliquer une décision du conseil constitutionnel en date de 2014.
Monsieur MORVAN craint que les petites communes ne soient plus représentées.
Cependant, la loi NOTRe dispose que les collectivités bénéficient d'un délai de 3 mois, et au plus tard le 15 décembre, pour conclure un accord local à compter de la notification de l'arrêté de fusion. Ainsi une commune pourrait se manifester en tout dernier lieu pour réclamer un tel accord.
Afin d'anticiper cette hypothèse, il est proposé d'acter dès aujourd'hui la composition du Conseil communautaire de Leff Armor Communauté selon les règles de droit commun.

Le conseil municipal
VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe),
VU l'exposé des motifs, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 2 voix contre (Madame LE VOGUER et Monsieur CONAN) :
APPROUVE la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de Leff Armor Communauté selon les règles de droit commun.

3. Limites d'arrondissement : avis sur le projet de modification

Monsieur le Maire présente le projet préfectoral de nouvelle répartition des rattachements des communes par arrondissement. Ce projet respecte des limites des nouvelles communautés de communes. Ainsi la commune de Lanvollon comme l'ensemble des communes de Leff Armor communauté serait rattachée à compter du 1er janvier 2017 à l'arrondissement de Guingamp. Cela concernera essentiellement le contrôle des services de l'état sur la légalité des décisions communales.

Monsieur MORVAN est opposé car le bassin d'emploi de Lanvollon est sur Saint-Brieuc.

A l'inverse, Monsieur LACROIX trouve que cela relève du bon sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et une voix contre (François MORVAN)

EMET un avis favorable au rattachement de Lanvollon à l'arrondissement de Guingamp.

4. Cimetière : attribution du marché de travaux

Monsieur PRIGENT présente le projet d'aménagement du cimetière.

Monsieur SAPIN précise que l'ancien cimetière présente à ce jour 6 emplacements libres.
Madame LE VOGUER souhaite qu'il soit demandé aux marbriers de remettre le site en état de propreté suite à leur passage.

Monsieur SAPIN l'a signalé aux deux marbriers qui interviennent régulièrement.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation pour les travaux d'aménagement de l'extension du cimetière a été lancée par le cabinet d'études A et T Ouest.
Il informe que les entreprises ont remis leur offre le 4 octobre dernier et que l'offre la mieux disante provient de l'entreprise EUROVIA, sise pour ZI de Grâces – 3, rue Locménard 22204 GUINGAMP cedex pour un montant de 74 199,65 € HT.

Le maire précise qu'il a ôté le portail et le portillon de la consultation afin de procéder à une consultation ultérieure des entreprises locales.

Monsieur le GOAS approuve cette idée qui facilitera également la maintenance.

VU l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016,
VU le rapport d'analyse remis par le maître d'œuvre,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération 80 du budget principal de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE D'ATTRIBUER le marché de travaux d'aménagement du cimetière à l'entreprise
EUROVIA, sise pour ZI de Grâces – 3, rue Locménard 22204 GUINGAMP cedex pour un montant de 74 199.65 € HT
AUTORISE le maire à signer le marché.

5. Assainissement:

a. Attribution du marché de réhabilitation des réseaux d'eaux usées

Monsieur PRIGENT explique l'étendue des travaux de réhabilitation des réseaux nécessaires.
Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées a été lancée par le cabinet d'études A et T Ouest.
Il informe que les entreprises ont remis leurs offres le 3 octobre dernier et que l'offre la mieux disante provient de l'entreprise ACT Diagnostic, sise pour ZI de Bel Orme –22970 PLOUMAGOAR pour un montant de 35 428 € HT.

VU l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016,
VU le rapport d'analyse remis par le maître d'œuvre,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération 22 du budget assainissement de la commune,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE D'ATTRIBUER le marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées à l'entreprise ACT Diagnostic, sise pour ZI de Bel Orme – 22970 PLOUMAGOAR pour un montant de 35 428 € HT

AUTORISE le maire à signer le marché.

b. Modification du règlement

Monsieur PRIGENT explique à l'assemblée que le règlement qui régit actuellement le fonctionnement de l'assainissement ne prévoit pas de contre-visite permettant de vérifier que les travaux demandés ont bel et bien été réalisés limitant ainsi l'aspect contraignant de la règlementation.
Ainsi, rien n'impose au nouveau propriétaire de procéder aux travaux faisant suite aux contrôles.
Monsieur PRIGENT souhaite rendre cette contre-visite et les travaux obligatoires.
Monsieur SAPIN remarque que cette mesure est bénéfique pour l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le projet de règlement d'assainissement présenté
AUTORISE le maire à signer le-dit règlement
DIT que ce projet sera annexé à la présente délibération.

6. Assurances : attribution des marchés 2017-2020

Monsieur le Maire rappelle que les contrats d'assurance vont arriver à échéance au 31 décembre 2016. Dans le cadre du renouvellement de ces contrats, une consultation groupée des assurances avec la Communauté de Communes et le Cabinet Consultassur a été menée.
Suite à la présentation du rapport d'analyse des offres et au regard des prix proposés ci-après,
Monsieur le Maire propose de retenir les offres suivantes :
Groupama pour
- le lot n°1 "dommages aux biens" pour un montant annuel de 4059 €TTC
- le lot n°2 "Responsabilité civile" pour un montant annuel de 3959 € TTC

SMACL pour
- le lot n°3 "automobile" pour un montant annuel de 2365 € TTC,
- le lot n°4 " protection juridique" pour un montant annuel de 527 € TTC
- le lot n°5 " risques statutaires" pour un montant annuel de 17 796 € TTC

Monsieur le Maire sollicite donc l'autorisation du Conseil pour signer, notifier et exécuter les marchés d'assurance pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2017.
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment les articles 67 et 68,
Vu le rapport de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de retenir les offres de la société Groupama pour
- le lot n°1 "dommages aux biens" pour un montant annuel de 4059 € TTC
- le lot n°2 "Responsabilité civile" pour un montant annuel de 3959 € TTC

De retenir les offres de la SMACL pour
- le lot n°3 "automobile" pour un montant annuel de 2365 € TTC,
- le lot n°4 " protection juridique" pour un montant annuel de 527 € TTC
- le lot n°5 " risques statutaires" pour un montant annuel de 17 796 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, notifier et exécuter les marchés d'assurance ainsi que les avenants éventuels

7. Personnel : actualisation de la prime de fin d'année

Monsieur le Maire rappelle qu'une prime de fin d'année est octroyée à l'ensemble du personnel communal.

Il rappelle les conditions d'attribution de la prime :
La prime est allouée au personnel titulaire, à temps complet ou non complet ainsi qu'à temps partiel.
Elle est allouée au personnel non titulaire, à temps complet ou non complet, à temps partiel qui présente 6 mois d'ancienneté au 1er novembre de l'année n.
La prime est versée au prorata du temps effectivement travaillé, abstraction faite des arrêts de travail inférieurs ou égaux à 20 jours cumulés (du 1er novembre de l'année n-1 au 31 octobre de l'année n).
Pour les arrêts de travail supérieurs à 20 jours cumulés, la prime est réduite pour la valeur de 1/30ème du montant mensuel par jour d'arrêt, abstraction faite des congés de maternité et paternité, des accidents de travail imputables au service, des congés de longue maladie et des congés de grave maladie.
La prime de fin d'année est versée individuellement et directement à chaque agent et budgétisée au chapitre 012- charges de personnel. Elle est soumise à la CSG et au RDS, à la cotisation sécurité sociale et IRCANTEC pour les agents affiliés au régime général de la sécurité sociale.

VU la délibération du conseil municipal de Lanvollon en date du 7 décembre 1984 portant création de la prime annuelle du personnel communal ;

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE que le montant de la prime de fin d'année 2016 sera porté de 1297.96 € à 1300.56 € pour un temps complet soit une augmentation de 0.2%

8. Finances

a. décision modificative de crédit

Monsieur LACROIX informe l'assemblée qu'il convient de modifier des affectations de crédits du budget principal de la commune

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;
VU la délibération du 25 mars 2016 approuvant le budget principal de la commune ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DI opé 83 étude commerce	10 000	
DI opé 41 divers travaux	15 000	
DI opé 80 cimetière		38 000
RI 1641 emprunt		13 000

b. Mise en non-valeur de créances

Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur de titres émis sur le budget principal en raison du constat par madame la Comptable de leur irrécouvrabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
AUTORISE l'admission en non-valeur par le comptable
des titres figurant sur la liste 2446130215 pour un montant de 202.26 €.

c. Participation des communes sans école aux TAP

Monsieur LACROIX informe l'assemblée que le comité de suivi des TAP composé de représentants de chaque commune et réuni à la Communauté de Communes a proposé aux communes de déterminer un tarif commun de coût des TAP à facturer aux communes sans école du territoire. Le montant proposé est de 50 € par enfant et correspond au coût réel des TAP pour la commune de Lanvollon.
Madame LALLES souhaite savoir si les autres communes sont consultées sur le contenu des TAP.
Madame MARTIN répond que ces communes, qui sont invitées au conseil d'école, ont la possibilité de faire part de leurs remarques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE de facturer les TAP 50 € par enfant aux communes sans école du territoire pour les enfants de leur commune scolarisés à l'école Yves Jouan pour l'année 2015.

9. Délégation du conseil municipal au maire : relèvement des seuils de délégation relative aux marchés publics

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération du conseil municipal en date du 17 avril 2014 portant diverses délégations du conseil municipal au maire et notamment son paragraphe deuxième portant sur la délégation de préparation de passation et d'exécution des marchés publics ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ELEVE le seuil de délégation des marchés publics du conseil municipal au maire de 30 000 € HT à 100 000 € HT.

10. Informations diverses

Monsieur LACROIX informe que suite à l'installation d'un nouveau logiciel de facturation de la cantine et de la garderie, les agents disposeront désormais de scan permettant d'enregistrer l'heure exacte d'arrivée et de départ des enfants. Cela permettra un gain de temps conséquent que les agents pourront consacrer aux enfants. Ce nouveau procédé sera effectif à la rentrée de novembre.

Monsieur SAPIN informe que le comité d'animation organise le marché de Nöel le dimanche 4 décembre.
Comara renouvelle son opération de Noël des enfants le mercredi 21 décembre.
Les voeux du maire auront lieu le dimanche 8 janvier 2017.

Monsieur PRIGENT informe que la fresque de Monsieur Deimat a été revernie par les services techniques.

Le Maire constate que la salle d'honneur connaît des problèmes de place à l'occasion des mariages. Il souhaite demander à un professionnel de démonter la table et n'en conserver qu'un tiers dans cette salle.

Monsieur LE GOAS remarque que le tourne à gauche de la rue Sainte Anne n'est pas respecté. Il suggère d'installer des plots pour obliger les véhicules à tourner à droite.

Le Maire informe que l'intersection de la rue Saint-Vincent et de la rue des Promenades sera dotée de 4 stops.
Monsieur SAPIN propose de couper la rue Saint-Yves par un stop au niveau de la rue Le Bonniec.
Le maire souhaite également limiter à 30 km/heure la vitesse dans la rue Fardel.

Monsieur MORVAN souhaite savoir si une cérémonie est prévue le 26 octobre jour du centenaire de François Mitterrand.

Le maire lui répond que des citoyens organisent effectivement une cérémonie mais qu'elle n'a rien d'officiel.

Elle se déroulera le 26 octobre à 17h30 dans le parc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 38.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize
Le vendredi 9 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Madame Patricia MARTIN, Monsieur Alain SAPIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Sandrine NIVET
Monsieur Pierre GLO, Monsieur Stéphane GOUTIERS, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Florence QUATTRIN, Monsieur Christian TRILLA, Madame Estelle GUYOT, Madame Monique LE VOGUER, Madame Jocelyne LALLES, Monsieur François MORVAN, Monsieur Jean-Louis CONAN conseillers municipaux.
Madame Roselyne DESCAMPS donne procuration à Madame Sandrine NIVET
Madame Marie Annick THOMAS donne procuration à Monsieur Alain SAPIN
Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Dominique PRIGENT a été désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire demande une minute de silence en hommage à Monsieur Jean- Yves LE DANTEC décédé au courant de la semaine.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2016

Monsieur CONAN se questionne sur l'installation des quatre stops à l'intersection de la rue Saint Vincent et de la rue des Promenades. Le maire l'informe que la priorité à droite s'appliquera et qu'il y aura lieu de communiquer sur ce sujet.

Monsieur MORVAN considère qu'il aurait été préférable d'améliorer la visibilité les angles.

Monsieur SAPIN lui répond que cela représentait un autre coût.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 17 octobre 2016.

2. Finances

a. Tarifs 2017

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de déterminer les tarifs qui seront pratiqués par la commune en 2017.

Monsieur LACROIX fait part de la proposition de la commission finances de ne pas revaloriser les tarifs excepté celui de la location du chemin de la rue des Fontaines qui n'a subi aucune variation depuis 2012 (+ 10 €).

VU la délibération municipale du 11 décembre 2015 à travers laquelle le Conseil Municipal a fixé les tarifs au 1er janvier 2016 ;

Sur proposition de la commission finances réunie le 5 décembre 2016 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les tarifs 2017 suivants :
DIT que ces tarifs seront appliqués à compter du 1er janvier 2017

b. Indemnité de Madame la Trésorière

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le Conseil Municipal

DECIDE de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 70 % pour l'année 2016.
PRECISE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Christine DENIS, Receveur Municipal,
LUI ACCORDE également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

c. Attribution de compensations suite au transfert de compétences 10

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, et notamment son IV relatif à l'approbation de l'évaluation des transferts de charges

Considérant que « Cette évaluation est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts »
La loi prévoit que lors du transfert de compétences communales à la communauté de communes, ces transferts doivent être valorisés de manière à neutraliser l'impact budgétaire du transfert. Le Code Général des Impôts (CGI) prévoit que cette neutralité est assurée par une diminution des Attributions de Compensation (AC) perçues ou versées par les communes, à due concurrence des dépenses nettes liées aux compétences transférées. La Commission Locale des Charges transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les charges nettes transférées et ainsi d'assurer cette neutralité financière des transferts de compétences.
La CLECT s'est réunie à deux reprises en 2016 pour procéder à l'examen des charges transférées à la Communauté au titre du transfert de compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme.
La CLECT ayant rendu ses conclusions le 18 novembre 2016 sur la nature et le montant des charges transférées consécutivement au transfert, il est demandé à chaque conseil municipal des communes membres de se prononcer sur le rapport conclusif de la CLECT et les montants de révisions des attributions d compensation des communes qu'il propose.
Le montant de l'AC révisée ne deviendra définitif que lorsque le rapport aura été approuvé par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des communes-membres.

Monsieur SAPIN considère que la participation de Lanvollon (3890 €) n'est pas très importante.
Monsieur MORVAN n'est pas opposé à cette compensation mais regrette la présentation de la participation sous forme de diminution de la compensation de la TPU. Il considère que c'est une manière de minimiser ce montant.
Monsieur LACROIX regrette que les conditions financières soient connues tardivement.
Monsieur CONAN dit devoir voter contre ce rapport pour être en phase avec son opposition au transfert de compétence.
Monsieur MORVAN évoque la décision des

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

communes de Leff Communauté de ne transférer que la moitié de leurs recettes d'assainissement à la Communauté de Communes il souhaite connaitre le positionnement du Maire. Le Maire lui répond qu'effectivement, à l'occasion de la commission assainissement du 21 novembre 2016, il a été informé de la décision de Leff Communauté d'autoriser les communes de ce territoire communautaire à transférer seulement la moitié des recettes d'assainissement à la Communauté de Communes. Il considère cette décision inacceptable quoique n'ayant pas été invalidée par les services de l'Etat. Les budgets d'assainissement des communes de Lanvollon-Plouha seront quant à eux intégralement transférés à la nouvelle intercommunalité. Il ne peut que déplorer l'iniquité de la situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour et 4 contre (Mesdames LALLES et LE VOGUER, Messieurs CONAN et MORVAN)

APPROUVE le rapport de la CLECT,
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et, notamment à signer toute pièce en la matière.

d. Décision modificative

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier des affectations de crédits du budget principal de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;
VU la délibération du 25 mars 2016 approuvant le budget principal de la commune ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE la décision modificative suivante :
Budget principal

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF 68 amortissements		16 548.21
DF 023 virement à INV	16 548.21	
RI 021 virement de FCT	16 548.21	
RI 2804 amortissements		16 548.21
RF 7718 recettes exceptionnelles		11 177
DF 61558 autres biens mobiliers		11 177

e. Amortissement

Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, constituent des dépenses obligatoires pour les communes, les dotations aux amortissements des immobilisations aux comptes 204. Ainsi il convient de procéder à l'amortissement des subventions versées par le SDE s'agissant des effacements des réseaux.

Monsieur le Maire propose les amortissements suivants pour l'année 2016 :

COMPTE	VALEUR	DUREE	TAUX	MONTANT
2041483	5 027.41	1	100	5 027.41
204171	1 611.36	1	100	1 611.36
2041512	86 811.78	30	3.3	2 864.79
2041581	79 434.14	30	3.3	2 621.33
2041582	290 706.93	30	3.3	9 593.33
				21 718.21

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le tableau d'amortissement présenté ci-dessus.

f. Clôture des budgets Dreuzlan1 et 3 et de Kérouel 2

Monsieur le Maire informe que ces trois budgets ne font désormais plus l'objet d'aucune opération et qu'il convient de les clôturer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE la clôture des budgets de Kérouel 2, de Dreuzlan 1 et Dreuzlan 3

g. Attribution d'une subvention au film sur le réseau Shelburn

Monsieur LE GOAS rappelle que le tournage du film sur le réseau Shelburn réalisé par Nicolas GUILLOU dure depuis 2 ans. L'association qui porte le projet, les mémoires de l'Histoire » sollicite l'aide financière des communes afin de pouvoir terminer le tournage.
Monsieur LE GOAS rappelle que ce film porte sur l'histoire de la résistance locale et valorise par ailleurs le territoire. Il devrait sortir début 2018.

Monsieur le Maire souhaite proposer une subvention de 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'octroi d'une subvention d'un montant de 500 € aux mémoires de l'Histoire dans le cadre de la réalisation du film sur le réseau Shelburn.

h. Construction d'un centre de secours : convention de participation des communes desservies

La construction d'un centre de secours à Lanvollon a été décidée par le service départemental d'incendie et de secours des Côtes d'Armor. Le coût total de l'opération, hors foncier, est estimé à 1 254 180 € HT.

Un accord entre l'association des maires de France et le SDIS conditionne la construction des centres de secours à, d'une part, la mise à disposition du terrain par la commune de Lanvollon sur laquelle sera construit le centre et, d'autre part, sa participation à hauteur de 10 % du montant hors taxe du projet, charge à la commune de Lanvollon de répercuter cette répartition aux communes desservies rattachées à cette caserne.

Après avoir envisagé le site de la zone des Fontaines, le SDIS a choisi le site de l'ancien garage Peugeot- Le Bonniec situé rue Saint-Hubert. Ce site appartient à la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha. C'est la commune de Lanvollon qui procèdera à l'achat de ce terrain pour le céder au SDIS.

Monsieur le Maire informe avoir rencontré les maires concernés. Un accord a été trouvé.

Il convient désormais de conventionner auprès de ces communes.
Il a été convenu que les communes de Tressignaux, Pléguien, Tréguidel, Lannebert et Lanvollon se partageraient les frais d'achat du terrain (60 000€) en fonction du nombre d'interventions constatées sur ces communes entre 2012 et 2015 et que ces communes ainsi que Pludual (Pludual étant rattaché à Plouha) se répartiraient selon le même calcul les 10 % du coût hors taxe des travaux.

Monsieur CONAN ne comprend pas que ce soit à Lanvollon de « faire la quête » auprès des autres communes. Monsieur SAPIN pense que ce sera néanmoins plus rapide.

Monsieur MORVAN doute que ce schéma départemental ne dure. Le coût de fonctionnement

des nombreuses casernes du département est trop élevé selon lui.

Monsieur le Maire rappelle le bon fonctionnement de la caserne de Lanvollon et la chance pour Lanvollon d'accueillir une école de sapeurs-pompiers.

ACCEPTE les modalités de participation financière des communes desservies par le centre des secours ;

AUTORISE le Maire à signer les conventions et tous documents afférents à ce dossier.

3. Personnel communal

a. Extension du régime indemnitaire aux agents contractuels non titulaires

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il souhaite permettre l'octroi d'un régime indemnitaire aux agents non titulaires. Cela concerne actuellement 2 agents dont il souhaite revaloriser le traitement.

Il propose ainsi de leur étendre l'octroi de l'indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T).

L'I.A.T est calculée sur la base d'un montant annuel fixé par arrêté ministériel et indexée sur la valeur du point d'indice, auquel est affecté un coefficient multiplicateur pouvant aller de 1 à 8. Celui-ci étant destiné à tenir compte de la manière de servir de l'agent.

Le Conseil Municipal :

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires (article 20 notamment)

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale (notamment l'article 88)

Le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (JO du 15/01)

Le décret 2002 – 61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité (JO du 15/01)

Le décret 2002-63 du 14 janvier relatif à l'indemnité forfaitaire des services déconcentrés (JO du 15/01)

L'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration de la technicité (JO du 15/01)

Les décrets n° 2003-1012 du 17 octobre 2003, n° 2003-1013 du 23 octobre 2003, relatifs au régime indemnitaire dans la fonction publique territoriale. L'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés.

DECIDE, à l'unanimité

l'application à compter du 9 décembre 2016 aux agents contractuels non titulaires des nouvelles dispositions relatives à l'IAT.

Les critères d'attribution et de modulations de l'IAT seront définis par arrêté du maire selon la manière de servir de l'agent.

Les agents à temps non complet bénéficieront du régime indemnitaire au prorata de leur durée hebdomadaire de service. Les agents à temps partiel au prorata de leur taux de rémunération.

Conformément à l'article 6 du décret n° 2002-61 pour l'IAT et l'article 5 du décret 2002-63 pour l'IFTS le régime indemnitaire sera versé mensuellement, revalorisé dans les mêmes proportions que l'augmentation des traitements de la fonction publique territoriale, et lors du changement de grade.

Les mesures individuelles correspondantes seront mises en œuvre par arrêté du maire et compte tenu des possibilités offertes par la réglementation. La dépense sera imputée au crédit inscrit au chapitre 012.

b. Paiement d'indemnités de congés payés

Le maire rappelle le départ à la retraite de Monsieur Didier ROLLAND, agent polyvalent des services techniques. Il informe que Monsieur ROLLAND peut bénéficier du paiement du reliquat de congés payés non pris en 2016 du fait de la maladie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCORDE le paiement du reliquat de congés payés à Monsieur Didier ROLLAND à hauteur de 17 jours pour l'année 2016 soit 1 051.61 € bruts.

c. Convention de mise à disposition de personnel et de matériel pour la gestion du service public d'assainissement collectif

Considérant que par délibération n° 16-120 du 13 septembre 2016, le Conseil Communautaire de la CCLP a voté l'extension des compétences de la Communauté de Communes Lanvollon Plouha à l'assainissement collectif à titre facultatif à compter du 31 décembre 2016, que les communes ont voté majoritairement pour ce transfert,

L'arrêté préfectoral du 22/11/2016 a ainsi acté le transfert de la compétence « assainissement collectif » à titre facultatif de la Commune à la CCLP, au 31/12/2016.

Considérant que la mise en œuvre définitive du transfert de la compétence susvisée implique que la CCLP s'appuie sur les moyens humains et matériels de la Commune, lesquels sont mieux à même d'assurer les impératifs de sécurité, de continuité et de qualité de gestion du service public et qui lui permettra une prise en charge progressive, dans l'intérêt de ce service public essentiel à la population ;

La Communauté de Communes sollicite de la Commune la mise à disposition des moyens humains et matériels nécessaires à la gestion du service public d'assainissement collectif relevant de la CCLP sur le territoire de la Commune dans les limites fixées par la présente convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition à la Communauté de Communes Leff Armor Communauté des moyens matériels et humain liés à la compétence assainissement collectif.

d. Convention de mise à disposition du personnel administratif au SIRESCOL

Monsieur le Maire rappelle que le fonctionnement administratif du SIRESCOL est effectué par deux agents communaux de Lanvollon. Il convient ainsi d'élaborer une convention de mise à disposition du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel communal pour l'année 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

4. Travaux

Avenant au marché de travaux de voirie de la rue Saint-Hubert, des Ormes et de Pen Lan

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 11 août 2016 portant attribution du marché de travaux de la rue Saint-Hubert, de la rue des Ormes et de Pen Lan pour un montant de 168 225.25 € HT.

Il explique qu'il convient d'ajouter au marché le raccordement de deux branchements d'eaux usées suite à un passage de caméra dans le réseau pour un montant de 4 217 € HT soit 2.5 % du montant initial.

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le projet d'avenant au marché de travaux de voirie de la rue Saint-Hubert, des Ormes et de Pen Lan pour un montant de 4 217 € HT.

5. Domaine : régularisation d'une délimitation de voirie

Monsieur le Maire présente une emprise de la voirie sur des terrains privés et propose la solution suivante :
Acquisition à titre gratuit de:

- La parcelle B 1257 (consorts Piel) pour 11 m²
- Environ 20 m² de la parcelle B 645 (indivision Le Voguer)
- Les parcelles B 1261 pour 108 m² et B 1255 pour 53 m² (indivision Gloux)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE d'acquérir la parcelle B 1257 pour une surface de 11 m², environ 20 m² de la parcelle B 645, les parcelles B 1261 pour 108 m² et B 1255 pour 53 m² à titre gratuit

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférant

DIT que les frais d'actes seront à la charge de la commune.

6. Informations diverses

Personnel

Monsieur Didier ROLLAND à la retraite depuis le 1er novembre a été remplacé par Monsieur Floris MANACH sur le poste de second du service technique. Monsieur MORVAN souhaite savoir pourquoi Monsieur CHAFOTEC n'a pas été recruté sur ce poste.
Le Maire lui répond que le poste vacant supposait une grande polyvalence et des compétences larges dont Monsieur CHAFOTEC ne disposait pas. Il était néanmoins très satisfait du travail de Monsieur CHAFOTEC à qui il a proposé un remplacement. Ce dernier a décliné cette proposition.
Monsieur MORVAN regrette que la commission du personnel n'ait pas été réunie à ce sujet.

Monsieur Ludovic BARNABE a été recruté jusqu'au mois de février sur le remplacement de Marie-France DUGAL, en disponibilité.

Travaux

Monsieur PRIGENT fait état de l'avancée des travaux :

- Le chemisage du réseau d'assainissement de la rue de l'Armor a été effectué.
- Les travaux du cimetière sont entamés et bien avancés, les conditions climatiques étant favorables.
- L'enrobé est prévu avant Noël sur les rues de Penn Lann, des Ormes et Saint-Hubert.
- La voie de la Villeneuve qui faisait l'objet d'une tranche conditionnelle au marché de travaux issu du groupement de commandes sera réalisée dans la mesure où les travaux d'aménagement sont terminés.
- Le chemin de Park Bihan est aménagé
- Le comité de pilotage pour l'aménagement du lotissement à Kéruzaré s'est réuni le 24 novembre. Une autre réunion est programmée le 15 décembre.

Monsieur PRIGENT expose à l'assemblée le projet de réhabilitation de la zone humide de Kérouel. Après une réunion de divers partenaires sur site (agence de l'eau, Département, SMEGA, Communauté de communes, Police de l'eau) une proposition du SMEGA a été validée.
Il fait également part d'un commencement de projet identique dans l'ancien jardin public.

Concernant le projet de vestiaires de football et de dojo, le maire informe que Monsieur Gicquel, architecte à Plouha, travaille sur l'esquisse.

Madame LE VOGUER regrette de ne pas avoir été informée de l'avancée du projet.
Madame LE VOGUER souhaite évoquer le sous-entendu qu'elle a perçu lors de la réunion des conseillers municipaux de la future communauté de communes, au sujet d'un éventuel déplacement de l'office du tourisme au rond-point du Ponlo.
Monsieur le Maire lui confirme que ce transfert est envisagé mais que rien n'est décidé pour le moment.
Madame LE VOGUER et Monsieur CONAN regrettent ce départ qui participe à vider le centre.

Monsieur SAPIN suggère de se réjouir que les commerçants restent à Lanvollon même s'ils se déplacent vers les zones. Il rappelle que certains commerces ont besoin de plus de place.
Néanmoins il attend le résultat de l'observation des étudiants du master audit notamment au sujet de la rue du commerce.

Monsieur MORVAN souhaite savoir si le Maire a été consulté sur la question de logements disponibles pour les immigrés. Le Maire lui répond par la négative.

L'ordre du jour est terminé à 21 heures.

RECENSEMENT DE TOUS LES TARIFS DE LA COMMUNE 2017

DÉSIGNATION		TARIFS 2016	TARIFS au 1/1/2017	
			PROPOSIT.° COM. F.	DÉCISION CONSEIL M.
DROIT DE PLACE				
MARCHE	Mètre linéaire	0,50 €	**0,50 €**	**0,50 €**
	Mètre si abonné	0,40 €	**0,40 €**	**0,40 €**
HORS MARCHE	Au trimestre	30,00 €	**30,00 €**	**30,00 €**
CARAVANES (St Jean)	Semaine	10,00 €	**10,00 €**	**10,00 €**
CIRQUE-MARIONNETTES		40,00 €	**40,00 €**	**40,00 €**
CIMETIÈRE	pour 30 ans	210,00 €	**210,00 €**	**210,00 €**
COLUMBARIUM	pour 15 ans			
COLUMBARIUM	pour 30 ans	570,00 €	**570,00 €**	**570,00 €**
PRESTATION FUNÉRAIRE	Vacation agent	10,50 €	**10,50 €**	**10,50 €**
	Vacation commune	30,00 €	**30,00 €**	**30,00 €**
SERVICE TECHNIQUE				
Location du camion à l'heure avec chauffeur		65,00 €	**65,00 €**	**65,00 €**
personnel communal	tarif horaire	45,00 €	**45,00 €**	**45,00 €**
Fabrication de bateaux mètre linéaire		90,00 €	**90,00 €**	**90,00 €**
PARKING				
Taxe de place de parking (création de logement sans parking ou suppression de places existantes)		3 000,00 €	**3 000,00 €**	**3 000,00 €**
LOCATION SALLES				
CAUTION	Particulier	500,00 €	**500,00 €**	**500,00 €**
	Association hors Lanvollon	200,00 €	**200,00 €**	**200,00 €**
Espace Armor Argoat				
Location journée artisan-commerçant Lanvollon		150,00 €	**150,00 €**	**150,00 €**
Location journée artisan-commerçant hors Lanvollon		200,00 €	**200,00 €**	**200,00 €**
Associations	Lanvollon		GRATUIT	
	Hors Lanvollon	150,00 €	**150,00 €**	**150,00 €**
Loc. 1 j. ARMOR ARGOAT	Lanvollon	150,00 €	**150,00 €**	**150,00 €**
	Extérieurs	230,00 €	**230,00 €**	**230,00 €**
Loc. 2 j. ARMOR ARGOAT	Lanvollon	210,00 €	**210,00 €**	**210,00 €**
	Extérieurs	360,00 €	**360,00 €**	**360,00 €**
Espace Bernard Locca				
Location journée artisan-commerçant Lanvollon		180,00 €	**180,00 €**	**180,00 €**
Location journée artisan-commerçant hors Lanvollon		230,00 €	**230,00 €**	**230,00 €**
Associations	Lanvollon		GRATUIT	
	Hors Lanvollon	180,00 €	**180,00 €**	**180,00 €**
Loc. 1 j. LOCCA	Lanvollon	180,00 €	**180,00 €**	**180,00 €**
	Extérieurs	260,00 €	**260,00 €**	**260,00 €**
Loc. 2 j. LOCCA	Lanvollon	240,00 €	**240,00 €**	**240,00 €**
	Extérieurs	390,00 €	**390,00 €**	**390,00 €**
Prêt vaisselle Uniquement Espace Bernard Locca		50,00 €	**50,00 €**	**50,00 €**
Casse ou perte de vaisselle (l'unité)		0,50 €	**0,50 €**	**0,50 €**
Exceptionnellement : possibilité de louer les salles ci-dessus à la demi journée			**60 % du tarif sera alors appliqué**	
Salle polyvalente (locations sans chauffage)				
Location aux Associations (hors forum des associations)	Lanvollon	Gratuit	GRATUIT	**Gratuit**
	Comunauté de Communes Lanvollon-Plouha	160,00 €	**160,00 €**	**160,00 €**
	Extérieures à la CC Lanvollon-Plouha	220,00 €	**220,00 €**	**220,00 €**
Location aux particuliers	Lanvollon	205,00 €	**205,00 €**	**205,00 €**
	Comunauté de Communes Lanvollon-Plouha	320,00 €	**320,00 €**	**320,00 €**
	Extérieurs	400,00 €	**400,00 €**	**400,00 €**
Location de la scène par services techniques (particuliers et associations) Environ 2 heures		90,00 €	**90,00 €**	**90,00 €**

RECENSEMENT DE TOUS LES TARIFS DE LA COMMUNE 2017

DÉSIGNATION		TARIFS 2016	TARIFS au 1/1/2017	
			PROPOSIT.° COM. F.	DÉCISION CONSEIL M.
Assainissement				
Forfait diagnostic de conformité (la vacation)		60€ (1h) + 20€/h d'agent	**60€ (1h) + 20€/h d'agent**	**60€ (1h) + 20€/h d'agent**
Photocopies				
Photocopie	A 4	0,30 €	**0,30 €**	**0,30 €**
	A 3	0,60 €	**0,60 €**	**0,60 €**
Associations de Lanvollon	Fourniture papier	0,10 €	**0,10 €**	**0,10 €**
	Sans fourniture papier	0,15 €	**0,15 €**	**0,15 €**
Associations extérieures	Fourniture papier	0,15 €	**0,15 €**	**0,15 €**
GARDERIE (1)				
la demi-heure		0,85 €	**0,85 €**	**0,85 €**
la demi-heure (hors Lanvollon)		1,00 €	**1,00 €**	**1,00 €**
le goûter		0,75 €	**0,75 €**	**0,75 €**
CANTINE (2)				
Prix du repas servi à l'école publique		3,20 €	**3,20 €**	**3,20 €**
(1) Tarif applicable à la rentrée scolaire 2017 **(2) Tarif appliqué à la rentrée scolaire 2017-2018**				
AUTRE				
Location mensuelle d'un terrain non cadastré rue Parcou Hello		200,00 €	**210,00 €**	**210,00 €**

Sainte Barbe 2017

Lors de la cérémonie de la Sainte Barbe le samedi 11 février 2017, Claude LE CAIN, chef de corps du centre de secours de LANVOLLON a fait le bilan pour l'année 2016, avec 462 interventions principalement à Lanvollon, puis sur Pléguien (60), Tressignaux (38), Tréguidel (32), Pludual (24) et Lannebert (15), dont 71 % des interventions concernaient des secours aux personnes.

C'est aussi une section de 25 jeunes sapeurs-pompiers formés par des adultes confirmés, brillants dans les compétitions sportives et qui représentent la relève de demain.

Lanvollon et les communes desservies par le centre de secours savent qu'elles peuvent compter sur une équipe dynamique et réactive dans les moments difficiles, indiquait Monsieur le Maire Arsène NICOLAZIC.

Cette cérémonie a été l'occasion de dévoiler le premier visuel de la nouvelle caserne des pompiers qui sortira de terre en 2018, et tant attendue par les sapeurs-pompiers, en présence d'Alain Cadec le président du conseil départemental et président du SDIS, d'Arsène Nicolazic, le Maire de Lanvollon et de très nombreux élus.

Au printemps 2018, ils seront dotés d'un équipement actualisé et performant qui va leur permettre de travailler dans des conditions optimales.

Monsieur le Maire a remercié également tous ses collègues Maires et élus des communes de Pléguien, Tressignaux, Lannebert, Tréguidel et Pludual pour leur solidarité dans l'accompagnement financier de ce projet.

SERVICES MAIRIE

Composition

Secrétariat général :
Emmanuelle MERRE

- Conseil, suivi et application des décisions prises en conseil municipal
- Responsable du personnel- gestion des carrières et du recrutement
- Préparation, exécution et suivi des budgets
- Passation et suivi des marchés publics

Accueil - Etat civil - Urbanisme :
Pascale LE GOFF

- Accueil du public, délivrance de renseignements et de documents administratifs
- Etat civil
- Urbanisme
- Organisation des élections et tenue de la liste électorale
- Gestion du cimetière

Secrétariat et affaires scolaires :
Christelle MORIN

- Secrétariat, accueil téléphonique (2ème ligne)
- Inscriptions à l'école, au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire
- Alimentation du site internet
- Gestion des locations des salles et des logements communa

Comptabilité- paie :
Sabrina LE MOAL

- Comptabilité (commune, SIRESCOL, CCAS et syndicat de gendarmerie)
- Paies et aide à la gestion des carrières
- Facturations de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire
- Facturation du SIRESCOL

Départ en retraite

La municipalité s'est réunie le 18 novembre pour souhaiter une belle et heureuse retraite à Didier Rolland, employé communal à la mairie de Lanvollon depuis 2012,

M.le Maire a retracé sa carrière qui avait commencé en 1972. Les activités professionnelles n'ont pas manqué : un début aux usines Guyomard, un travail d'aide bobineur en région parisienne puis dans un élevage de production d'oeufs, un emploi de chauffeur super poids lourd après un retour en Bretagne, un statut de travailleur indépendant avant de rentrer dans la Fonction Publique en 1994. Diverses communes l'ont accueilli : Corlay, St-Brieuc puis Lanvollon.

Son premier chantier dans notre commune fut le branchement des eaux pluviales rue des Fontaines. Comme il est titulaire de nombreux permis et CACES, les gros travaux de voirie lui sont confiés comme la conduite mini-pelle, le curage de douves, etc. Sans oublier la mise en état du sol sur le troisième terrain de foot.
Son dernier travail à Lanvollon a été la pose des bordures sur le parking Kervaudry.

Après avoir souligné les qualités professionnelles du nouveau retraité, ponctualité, esprit d'ouverture, disponibilité et amour du travail bien fait, M. le Maire a laissé la convivialité terminer la réception et c'est entouré du personnel de la commune que M.didier Rolland a partagé le verre de l'amitié.

TRAVAUX

D'importants travaux sur notre réseau d'assainissement

La station de Lanvollon de type boues activées, d'une capacité nominale de 2700 équivalent habitant, connaît des dysfonctionnements d'ordre hydraulique qui se traduit par des surverses dans le milieu naturel.
Diagnostiqués par le cabinet DCI Environnement en 2006, confirmés lors du schéma directeur de la Communauté de Communes en 2015/2016, les suivis journaliers permettent de mettre en évidence une forte réactivité de notre station aux eaux de pluie, une forte sensibilité face aux intrusions d'eaux de nappe se traduisant par des volumes admis en station 80 % du temps supérieur au débit de référence de la station. (volume maxi enregistré : 4290 m³/j soit 10 fois le débit de référence).
Le réseau d'assainissement de Lanvollon collecte ainsi un volume trop important d'eaux parasites de nappe et de pluie. Ces surcharges hydrauliques provoquent :

- Une baisse des performances épuratoires de la station
- Le non-respect des normes de rejet
- Des débordements d'eaux usées vers le milieu naturel.

Un programme de travaux avait été proposé en 2006 par le bureau d'études DCI pour un montant global de 421400 € subventionnable à hauteur de 37 % par l'agence de l'eau afin de réduire ses intrusions d'eaux parasites.
Courant 2016, nous nous sommes engagés à travers un accord de programmation sur 3 ans avec l'agence de l'eau pour un montant global de 643 000 € (381 200 € de subvention). Ces travaux consistent à réhabiliter les réseaux et notamment rue de l'Armor et rue de la Gare ; une cimentation d'un vieux réseau rue Saint-Hubert permettant ainsi de réduire les intrusions d'eaux de nappe de 50 % soit un gain possible de 400 m³/jour. Aussi, nous allons équiper en entrée de station et sur les 2 postes de refoulement la télésurveillance et des détecteurs de surverse afin d'éviter tout débordement dans le milieu naturel. Lors de nos travaux de voirie, des passages caméras sont réalisés sur nos réseaux tant au niveau E.P et E.U afin de réaliser des travaux de réhabilitation de réseaux par chemisage lors de fissures ou remplacement si cassures. Actuellement, nous réalisons un chemisage sur l'ensemble du réseau d'assainissement de la rue de l'Armor.
A l'issue des travaux réalisés sur nos réseaux et à la station, nous allons effectuer des diagnostics de deux ordres par un prestataire :

- Contrôle de branchement au particulier en collecteur (environ 1000 contrôles)
- Test à la fumée sur le collecteur afin de diagnostiquer tout mauvais branchement.

A cet effet, nous sollicitons votre pleine collaboration lors de ces contrôles qui se dérouleront pour le secteur du poste de Kerlan et du bassin de la Gare au premier semestre 2017. Le prestataire prendra rendez-vous pour ce contrôle, établira un diagnostic (même principe que les contrôles effectués lors de la vente d'une habitation) ; de ce contrôle en ressortira la conformité ou non de votre installation. A l'issue dece contrôle si votre installation est non conforme, un dossier de mise en conformité sera élaboré et potentiellement subventionnable si les travaux sont réalisés par une entreprise. Toutes ces parties administratives seront rédigées par le service assainissement de la Communauté de Communes.
Nous insistons sur votre collaboration pour que ces contrôles soient réalisés dans de bonnes conditions car nous sommes tous concernés par les dysfonctionnements qui existent à la station. Si nous ne pouvons pas réduire les entrées d'eaux parasites en entrée de station, la capacité de celle-ci devra être revue ce qui engendrerait de gros investissements supplémentaires pour ne traiter que ce surplus d'eau.

Dominique PRIGENT
Adjoint aux Travaux.

Création d'un nouveau cimetière

L'extension du cimetière actuel devenait une urgence. C'est un dossier en attente depuis de nombreuses années dont la réalisation sera concrète dans les prochains mois.

La commune a procédé à l'achat d'un terrain de 5 700 m² jouxtant le cimetière actuel. En préalable à cet achat, nous avons procédé à l'étude hydrogéologique du sol.
Hormis la partie sud-est qui est en zone humide, les résultats de l'inventaire sont positifs. Il faudra toutefois prévoir un apport de terre de 50 cm sur les surfaces à aménager.
Le cabinet AT Ouest a été retenu pour élaborer le dossier et l'entreprise EUROVIA est en charge d'exécuter les travaux.
Ces travaux comprennent le drainage du terrain, la pose d'un collecteur principal et des collecteurs secondaires dans les allées.

L'allée principale sera empierrée de grou chaulé damé et les autres allées de grou criblé.
Un grillage rigide de couleur verte et un aménagement paysager sont prévus sur le pourtour du terrain.
L'entrée principale sera matérialisée par un portail en fer forgé et un portillon permettra aux usagers d'accéder au cimetière.
La viabilisation du cimetière, eau et électricité, est prévue dans le cahier des charges.
Une ouverture dans le mur du cimetière actuel permettra de se rendre dans le nouveau cimetière.
Seule la partie sud, côté rue Saint-Yves sera aménagée dans un premier temps, le reste du terrain étant enherbé.
La réalisation d'un emplacement caves-urnes est différée dans l'attente de la saturation de l'actuel colombarium.

CÉRÉMONIES

Georges LE BONNIEC
1907-1942

Nous souhaitons rappeler aux Lanvollonnais le souvenir des résistants qui ont laissé leur vie pour leur pays et pour la liberté. Pour que le nom de certaines rues s'éclairent par l'évocation de ces déportés.
Pour qu'ils ne disparaissent pas dans l'oubli. Nous évoquerons leur souvenir au fil des parutions de notre bulletin.

Né le 13 juin 1907 à Lanvollon, Georges Le Bonniec est le dernier d'une fratrie de 10 enfants. En septembre 1939, il est mobilisé dans l'aéronavale en tant que mécanicien. Après l'armistice de 1940, il revient à Lanvollon, reprend sa profession de garagiste. De décembre 1940 à octobre 1941, il conduit les aviateurs britanniques et irlandais à Nantes afin qu'ils puissent rejoindre l'Angleterre. Il est en relation avec André Marchais et le Frère Legeay et tous les trois sont membres du réseau «La bande à Sidonie " créé en 1941 par Suzanne Wilborts.
Un peu plus tard, le réseau est intégré dans Georges-France 31 de l'Intelligence Service. Ils font une grande moisson de renseignements divers sur la situation des Allemands dans le département et s'emparent du plan de toutes les défenses allemandes de Paimpol à Port-Lazo. Ces renseignements sont transmis en Angleterre. En octobre 1941, un colonel allemand est abattu par un résistant français à Nantes. Parmi les suspects se trouvent les trois aviateurs que Georges Le Bonniec vient de conduire chez un hébergeur. Ils sont porteurs de photos de ceux qui leur sont venus en aide. Le réseau tombe peu à peu aux mains de la Gestapo. Le 5 mars 1942, Georges Le Bonniec est interpellé dans la clinique du docteur Rivoallan par la police allemande qui a été bien renseignée. Il est transféré à la prison de Fresnes où se trouve déjà le Frère Legeay, puis quelques mois plus tard, André Marchais. A l'issue d'un procès en juillet 1942, tous les trois sont condamnés à mort et déportés dans une prison à Cologne en septembre 1942. Le 20 octobre, Georges Le Bonniec et André Marchais sont décapités. Le 10 février 1943, le jour de ses 46 ans , le Frère Legeay subit le même sort. Georges Le Bonniec était marié à Yvonne, née Derrien, et avait deux enfants, Michel et Jean, âgés de 11 et 10 ans.

Invitation à la commémoration de leur arrestation.

André MARCHAIS
1891-1942
Receveur des P.T.T. à Lanvollon
Résistant, membre du réseau
Georges FRANCE
Médaillé Militaire 14-18
Déporté le 17/08/1942
Exécuté le 20/10/1942 à Cologne

Georges LE BONNIEC
1907-1942
Résistant, membre du réseau
OVERCLUND
Chevalier de la Légion d'Honneur
Déporté le 17/08/1942
Exécuté le 20/10/1942 à Cologne

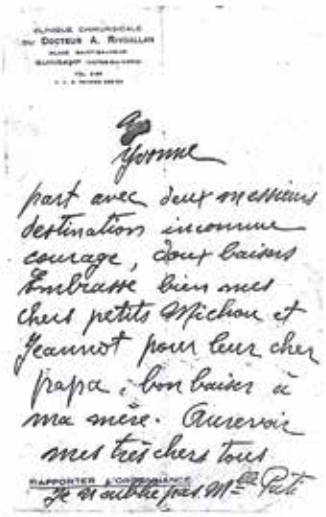

Fac - similé du mot d'au revoir que Georges Le Bonniec écrivit à son épouse au moment de son arrestation à la clinique Rivoallan à Guingamp.

Georges Le Bonniec en uniforme de l'Aéro-Navale.

L'ANACR DE LANVOLLON

Compte-rendu de l'Assemblée générale du Comité de l'ANACR de Lanvollon, sous la Présidence de M. Thomas Hillion, Président des Côtes d'Armor, et de M. Pierre Martin, co-président national.

Ordre du jour :
Lecture de la lettre de Mr Félix LeFèvre, Président du comité :

"…pour raisons de santé, je me vois dans l'impossibilité de me rendre à l'A.G et de poursuivre ultérieurement mes fonctions de président de l'ANACR de Lanvollon".

Le secrétaire André KERHERVE énumère les cérémonies commémoratives du comité pour l'année 2015 où nous étions présents avec notre drapeau (porte-drapeau : Antony TILLY) tant aux cérémonies de Lanvollon, Pléguien, Plélo (La Saudraie), Pommerit-Le-Vicomte, qu'à l'A.G à Saint-Brieuc.

Il fait part du bilan financier, subventions. Le comité donne son approbation de la gestion et du résultat des activités de notre comité.

L'Assemblée procède au renouvellement du bureau :
- Président : Félix Le Fèvre
- Secrétaire-Trésorier : André Kerhervé

CÉRÉMONIES
DU 11 NOVEMBRE

CONSEIL MUNICIPAL
DES ENFANTS

DU 2 JUILLET 2016

Etaient présents : Clément Henry, Guillerm Houart, Maïwenn Collet, Nali Loranphixay, Kerello Leonard, Théo Nicolas, Dylan Henry

Un partie de la réunion a porté sur l'évaluation des actions menées au printemps 2016 : l' opération déchets en collaboration avec le Conseil citoyen, les jeux réalisés, les activités communes. Puis la fin du mandat approchant, il fallait aussi aborder les prochaines élections avec les questions portant sur la campagne, l'affichage, les interventions dans les écoles.
La deuxième partie du conseil était moins théorique : les conseillers , armés de binette et petites pelles, ont nettoyé les fraisiers de l'espace participatif avant de planter des pieds de tomates-cerises, pour que les promeneurs puissent les récolter à la fin de l'été dans le parc.

DU 15 OCTOBRE 2016

Etaient présents : Clément Henry, Marie Pinard, Guillerm Houart, Nali Loranphixay, Leonard Kerello, Nicolas Théo, Dylan Henry, Ines Baudry

Le bilan des projets se poursuit pendant ce conseil. Les conseillers évaluent ce qu'il reste à faire : le passage piéton sur la départementale, le stationnement gênant en juin sur le parking Ste-Anne, la tyrolienne dans le parc, les divers jeux souhaités et leur localisation. Ils se félicitent du succès de l'opération sapin de Noël, de l'aménagement du parking F. Mitterand, de la chasse au trésor le lundi de Pâques.
En ce qui concerne les prochaines élections, les conseillers ont décidé que la campagne s'ouvrirait le 8 novembre dans les écoles, elle concernera les élèves de CE2, CM1, CM2. Les élèves de 6ème pourront voter mais ne pourront pas se présenter. Théo, Marie, Ines, Clément, Léonard, sont responsables de la campagne à l'école Yves Jouan ; Nali est responsable de la campagne à l'école du Sacré-cœur,
Le prochain conseil devra assurer la parité.
Le bureau de vote a été établi le 10 décembre de 10h à 12h.
Les enfants de Lanvollon, scolarisés dans des établissements extérieurs à la ville, doivent se manifester auprès de la mairie pour pouvoir recevoir leur carte d'électeur et voter.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

FUSION DE COMMUNAUTES DE COMMUNES

Dès septembre 2014, par anticipation à loi NOTRe, les Communautés de Communes de Lanvollon-Plouha et Leff Communauté ont initié des échanges avec les communautés voisines.

En décembre 2015, le projet de Schéma Départemental délivré par le Préfet des Côtes d'Armor prévoyait la fusion de nos deux seules communautés.

Les nombreux amendements présentés entre janvier et mars 2016 n'ont pas permis de faire évoluer notre périmètre.
Les fusions de Communautés de Communes sont effectives depuis le 1er janvier 2017.

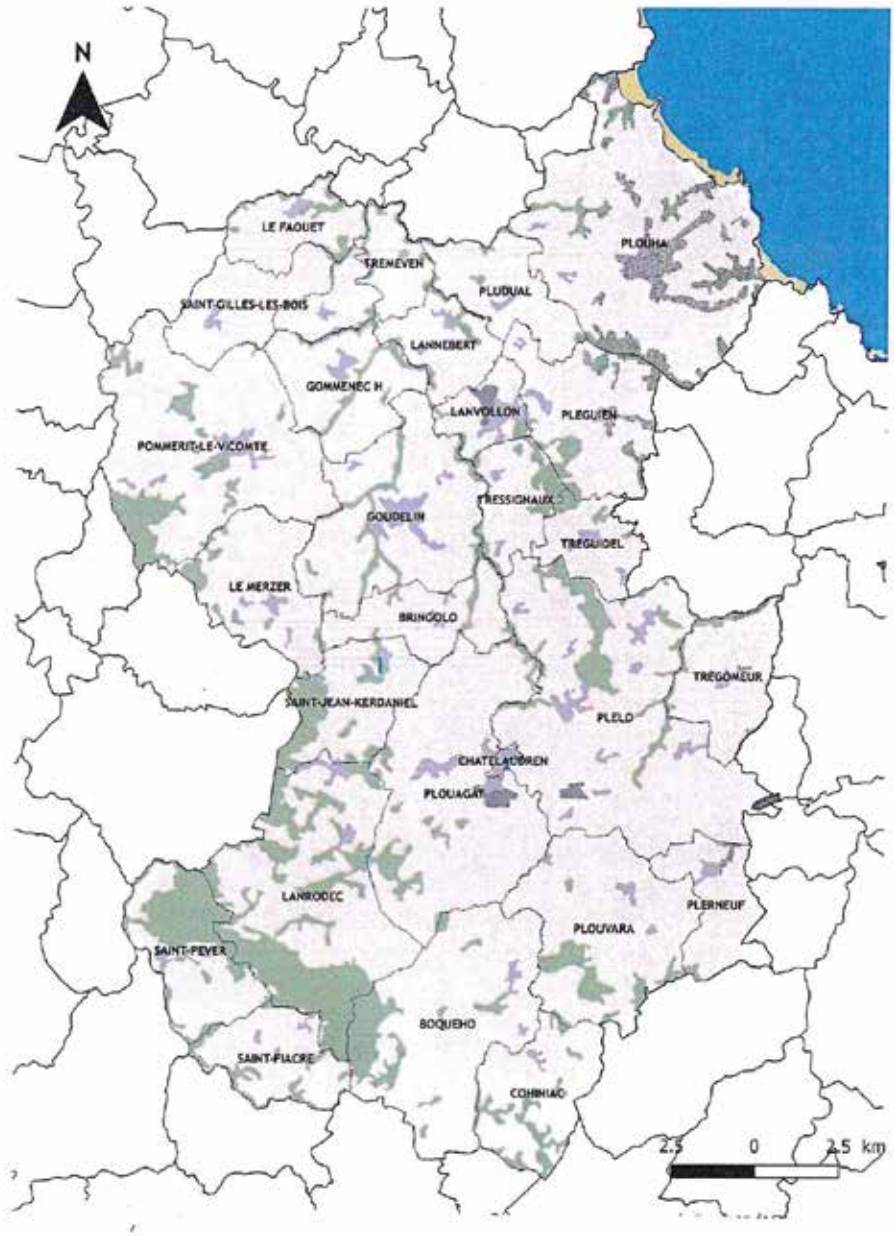

LEFFARMOR communauté

Quelques données qui permettront d'illustrer cette fusion :

- Nombre de Communautés de Communes actuellement dans les Côtes d'Armor : 30
- Nombre de Communautés de Communes au 1er janvier 2017 : 8
- Lanvollon-Plouha fusionne avec Leff Communauté.
- Nombre de communes concernées par cette fusion : 28
- 15 communes de Lanvollon-Plouha : Plouha, Pommerit-Le Vicomte, Lanvollon, Goudelin, Pléguien, Le Merzer, Pludual, Tressignaux, Tréguidel, Gommenec'h, Lannebert, Saint-Gilles-Les-Bois, Le Faouet, Tréméven, Tréverec.
- 13 communes de Leff Communauté : Plélo, Plouagat, Lanrodec, Plouvara, Boqueho, Plerneuf, Châtelaudren, Trégomeur, Saint-Jean-Kerdaniel, Bringolo, Cohiniac, Saint-Péver, Saint-Fiacre.
- Nombre d'habitants de la nouvelle intercommunalité : 30 863
- Nombre de conseillers communautaires après la fusion : 50 soit 28 pour Lanvollon-Plouha et 22 pour Leff Communauté.
- Siège de la nouvelle communauté : Blanchardeau (Lanvollon).
- Nom de la nouvelle communauté : Leff Armor Communauté.

LES ÉCOLES

ECOLE YVES JOUAN

L'école publique Yves Jouan compte cette année 176 élèves répartis sur 7 classes. L'équipe enseignante a accueilli deux nouvelles enseignantes sur la classe de TPS/PS : Mme Bellego Hélène et Mme Noble Cécile.

Les enseignantes ont prévu de nombreux projets pour cette année :

Les élèves de TPS/PS et les MS feront une sortie à l'aquarium de Saint-Malo.
Les GS et les CP sont allés à la Fraiseraie de Plélo, au verger des alouettes et ils iront au Marionnet'ic.
Les CP, CE1 et CE2 bénéficieront de 10 séances de piscine à Binic entre mars et juin.
Toutes les classes de primaire iront voir le spectacle "20 000 lieues sous les mers" à Langueux, iront visiter le château de la Hunaudaye et bénéficieront d'une intervention sur la maltraitance au travers du spectacle BIBO. Ils préparent aussi une comédie musicale qu'ils présenteront à la fin de l'année.

La classe de CM2 de Mme Jacquesson travaille aussi en lien avec le collège : cross, prix littéraire commun avec les 6ème et journée défi anglais.
Les classes participent aussi au prix "Livre en tête" organisé par la bibliothèque de Lanvollon. Les enfants découvrent 5 albums, BD ou romans selon la tranche d'âge, et au printemps, ils éliront leur livre préféré.

Pour financer les cars nécessaires aux sorties, l'école publique collecte journaux, publicités et revues dans la benne disposée près de la salle Armor-Argoat. Merci d'aider les enfants.

Inscriptions pour la rentrée 2017-2018

Les inscriptions pour la rentrée 2017-2018 se font dès à présent en mairie.

- Pour les enfants nés en 2014 qui ne sont pas encore scolarisés.
- Pour les enfants nés entre le 01/01/15 et le 31/08/15 qui souhaitent être scolarisés l'an prochain.

Il faut se munir du livret de famille et du carnet de santé.

La directrice, Mme Bouvier, est à votre disposition sur rendez-vous au 02-96-70-02-91, pour tout renseignement ou pour visiter les locaux.

Création d'une salle informatique à l'Ecole Yves JOUAN.

Mme BOUVIER, directrice de l'école Yves JOUAN, et son équipe enseignante avaient sollicité l'équipe municipale pour le renouvellement de matériel informatique. Après concertation, nous avons opté pour la création d'une salle informatique dans une des classes du primaire.
Avant d'installer plusieurs ordinateurs et l'imprimante, une rénovation de l'espace était nécessaire.
Pendant les vacances d'été, l'entreprise BLH de PLUDUAL a réalisé les différents travaux électriques, à savoir une mise aux normes de toute l'installation électrique (armoire électrique spécifique). Un câblage a été mis en place pour un futur vidéoprojecteur au plafond.
Nous avons également modernisé l'éclairage et avons fait le choix de nouveaux néons à LED.
Nos agents communaux ont installé un nouveau plafond. Afin de protéger la partie basse des murs, nous avons opté pour un revêtement plastique rigide. Une nouvelle peinture rafraîchit les murs.
Deux grands plateaux ont été fixés le long des deux murs pour permettre de disposer les écrans, claviers et souris d'ordinateur. Ce choix d'agencement donne aux enfants un maximum d'espace. Ces travaux ont été réalisés par les services techniques sous la responsabilité de Jérôme L'Hostis.
A la rentrée, élèves et enseignantes ont apprécié ce nouvel espace de travail à la fois fonctionnel et chaleureux.
Nous poursuivrons progressivement la rénovation des classes du primaire dès l'été prochain.

Acquisition de matériel

Comme annoncé lors de notre dernier conseil municipal du 17 octobre et relayé dans les différentes presses locales, la mairie de Lanvollon a fait l'acquisition d'un matériel de gestion informatique des heures de garderie et des repas pris à l'école.
Auparavant, toutes les opérations - saisies des heures d'arrivée et de départ, des repas pris, les totalisations, saisies dans notre logiciel de facturation - se faisaient manuellement et monopolisaient énormément le temps des agents.
Le nouveau système choisi va nous permettre d'automatiser et de rationnaliser les opérations détaillées ci-dessus.
Les agents municipaux de l'école vont utiliser un petit lecteur de code-barres, qui va leur permettre très simplement d'enregistrer les heures d'arrivée le matin, les heures de sortie le soir, ainsi que les repas pris le midi. Sur la liste des enfants figure un code-barres associé à chaque élève.

ECOLE DU SACRÉ-COEUR

La rentrée au Sacré-Coeur

248 élèves ont fait leur rentrée au Sacré-Coeur cette année.Toutes les familles se sont retrouvées le matin de la rentrée autour d'un petit café offert par l'APEL.Il s'agissait de faire connaissance et de faire taire les petites appréhensions de début d'année.A cette occasion, les familles ont aussi fait connaissance avec Sarah Vandaepel , qui effectue un service civique dans notre école.

Toutes les maîtresses ont reçu ,durant la première période, les parents lors d'une réunion de classe,moment privilégié pour présenter le projet d'école ,les méthodes d'apprentissage et pour répondre aux questions.

Ce projet d'école ,« favoriser l'estime de soi afin que chacun puisse s'épanouir à l'école » s'enrichit tous les ans .Depuis Pâques 2016, toutes les classes utilisent la relaxation quotidiennement. Cette année, une réflexion s'est amorcée tout d'abord entre enseignants , puis avec les élèves, sur les temps de récréation ou de « re-création ». Ces moments de réflexion déboucheront entre autres sur une re-structuration des lieux et une prise en charge différente de ces moments .

En ce qui concerne les sorties :

- Les deux classes de CP/CE1 sont parties avec bonheur à la piscine dès la première semaine.
- Les classes de maternelle ont rendu visite aux pompiers de Lanvollon.Les élèves ont essayé les uniformes, ont appris le maniement des lances à incendie et ont terminé leur journée par un goûter bien mérité.Merci aux pompiers qui les ont accueillis et ont certainement suscité des vocations !
- Les cycles 3 se sont rendus à une exposition sur les araignées à Ploufragan. Quelques frayeurs ont ainsi pu être canalisées.
- Toutes les classes de primaire se sont retrouvées pour un défi sportif autour de l'endurance dans le cadre « des vendredis aprés-midi pas comme les autres" du projet d'école.Il s'agissait de se confronter à... soi-même .
- Les cycles trois préparent activement le tout dernier concert de « Choeur d'école » .
- Toute l'école participe à Trans 'art sur le thème des animaux et les productions sont déjà nombreuses.

APEL

Les membres

- **Président :** Freddy Blouin, 2 impasse Pierre Coiquaud-Lanvollon, 06.20.94.43.71, freddy.blouin@orange.fr
- **Président Adjoint :** Olivier Dallier, Kermarquer-Tremeven, 06.67.20.84.06, olivier.dallier@gmail.com
- **Trésorière :** Solène Le Floch, 5 rue la corderie-Tressignaux, 06.64.69.93.49, leflochsolene@hotmail.fr
- **Trésorier Adjoint:** Sébastien Oudot, 4 ter le nonen-Pleguien, 06.19.14.35.73, seboudot@gmail.com
- **Secrétaire :** Caroline Le Guen, 16 Pen Hastel-Pludual, 06.80.73.66.23, stephaneleguen@orange.fr
- **Secrétaire Adjointe :** Béatrice Courcoux, 5bis rue de la solidarité-Plélo, 06.78.56.60.96, b.henaff@orange.fr

LES ÉCOLES

COLLÈGE NOTRE DAME

COLLÈGE NOTRE DAME
Lanvollon

Rentrée scolaire de 2016 au collège Notre-Dame

Effectifs de rentrée :

La structure du collège propose cette année 9 classes, 65 élèves se répartissent en 3 classes en 6è, excellente rentrée de 6è, puis 2 classes par niveau de 5e, 4e et 3è. Au total le collège accueillait 215 élèves le jour de la rentrée, légère augmentation par rapport à 2015.

Personnel

Pas de changement dans le personnel OGEC, par contre 3 nouveaux EVS accompagnent quelques élèves du collège. Mme Ebeling, nouvelle enseignante d'allemand a également fait ses débuts à Lanvollon.

Brevet 2016

40 élèves de 3è ont obtenu leur brevet des collèges pour la session de juin 2016, soit un pourcentage de réussite de 93%. Parmi les lauréats, 80% ont obtenu une mention. La remise des diplômes est prévue le vendredi 21 octobre à 18H.

Voyages scolaires 2016-2017

Deux voyages seront organisés pendant l'année ; le 1er concerne les 6è qui iront aux sports d'hiver en Savoie et le 2d pour les élèves hispanisants de 3è qui se rendront eux à Barcelone.

Tarifs au collège

Les différents tarifs appliqués en 2016-2017 :
Contributions des familles : 33 euros/ mois sur 10 mois
Repas : 4.6 euros

Travaux en cours

Une nouvelle rampe de débarrassage est installée au réfectoire depuis la rentrée, un tri des déchets est désormais possible.
Depuis quelques jours on peut apprécier le nouvel éclairage de la cour principale, plutôt agréable le matin.
Une opération de rénovation du bâtiment annexe est actuellement en cours, il hébergera une salle de gym et de nouveaux vestiaires.
Une nouvelle classe de cours sera entièrement rénovée au 1er trimestre.
Dans le cadre de la sécurisation du site du collège, une rénovation des clôtures est bien avancée, une étude est en cours pour fermer le parking du collège et alerter des intrusions.
En fin d'année les sols des réfectoires seront refaits.

Concertation de bassin

Une journée banalisée , le 19 octobre, a permis aux enseignants de CM2 de Lanvollon, de Goudelin, Trégomeur, Plélo et Pommerit Le Vicomte de poursuivre les échanges amorcés en juin sur le cycle III avec les enseignants du collège. Les autres enseignants du cycle IV se concertaient sur la réforme du collège.

Incivilités

Comme plusieurs établissements scolaires du secteur, le collège a été victime d'un cambriolage. Des portes ont été fracturées et du matériel volé. Plainte a été déposée, enquête en cours.

L'entrée du collège est interdite à toute personne étrangère à nos établissements, on doit cependant déplorer le passage de personnes accompagnées de leur(s) chien(s) : on peut les suivre à la trace, désolant.

Contacts
Eric Pengam
Directeur du collège
02 96 70 00 35
College.notre-dame.lanvollon@wanadoo.fr
Site : ecole-college.lanvollon.org

ÉVÉNEMENTS

Repas des anciens

Dimanche 16 octobre 2016, deux cent convives se sont retrouvés pour le repas des Aînés offert par la Municipalité. La journée fut longue et festive.

M. Bruno Le Poulard, départ

La municipalité a invité officiellement M. Bruno Le Poulard pour le remercier pour son investissement dans l'animation de la commune.

Le bénévolat, Bruno en a été un acteur pendant une trentaine d'années.
En 1993, à l'initiative du maire, François Nicolas, Bruno va se lancer dans l'aventure et prendre la présidence du Comité d'Animation de Lanvollon.
Aux premiers succès comme les Floralies ou le begonia show suivent la soirée cabaret avec F.Budet, le concert avec Soldat Louis, le salon de l'artisanat et le concours des maisons illuminées et le marché de Noël.

Mais c'est surtout par l'organisation des foires aux puces dont le succès ne se dément pas d'une année sur l'autre que M. Bruno Le Poulard a révélé ses qualités de management. C'est plus d'une quarantaine de foires aux puces qui ont été organisées depuis 23 ans, l'une en juin à l'occasion de la Saint-Jean et l'autre au mois d'août dans le cadre de Lanvollon en Fête.
Dans un même temps, il a pérennisé la Fête patronale de la Saint-Jean clôturée par un feu d'artifice dans le parc de la mairie, qui est apprécié tous les ans par un large public,
L'été il a fait découvrir les sosies de Michel Sardou, de Johnny Hallyday, de C.Jérome ou de Mylène Farmer. Puis la génération des années 80 s'est invitée dans la cité des craquelins. Citons Désirless, Boney M, Les Forbans, Emile et Image, Jean-Pierre Mader, François Feldman, la Compagnie Créole, Jean-Luc Lahay, Lio, Eve Angeli, Pedro Castano, Phil Barney, Sacha chanteur de Début de Soirée et le dernier artiste, Pierre Perret, que M. B. Le Poulard apprécie beaucoup.
Bon nombre de ces artistes ont conservé un excellent souvenir de leur passage à Lanvollon ainsi que les nombreux spectateurs qui ont assisté aux différents concerts.
Le bilan serait incomplet si on omettait l'aspect logistique et humain de l'association. Le comité s'est enrichi d'équipements nécessaires à l'organisation des manifestations, a procédé à la rénovation du local mis à la disposition de l'association par la commune.
Il a su récompenser les bénévoles à l'occasion d'un repas ou d'une sortie annuelle, en témoignage de sa reconnaissance pour leur investissement.
Une nouvelle équipe a pris les destinées du comité. Le nouveau président, Benjamin Le Bars, et son équipe vont écrire de nouvelles pages dans l'histoire de l'association.
Cette rétrospective du travail effectué à Lanvollon s'est terminée par un pot de l'amitié offert par la municipalité.

RÉSIDENCE AN HÉOL

Les animations

Comme annoncé lors de la précédente édition, l'animatrice de l'EHPAD consacre désormais 100 % de son temps à cette fonction depuis le mois de mai 2016. Les animations sont donc de plus en plus nombreuses et variées. Nous attendons avec impatience la livraison d'un nouveau minibus adapté pour le milieu de l'année 2017. Il permettra de faire profiter tous les résidents, y compris les résidents se déplaçant en fauteuil roulant, des nombreuses sorties proposées par les professionnels.

Voici quelques exemples d'animation, mais pour les personnes désireuses de suivre l'actualité de la résidence, rendez-vous sur le blog, vous y trouverez de nombreux articles et photos : residenceanheol.over-blog.com

Les activités avec les petits

Les danses bretonnes

Préparation des cocos pour le repas

Ramassage des pommes au verger de Plourhan

Les sorties

Les projets

Le projet d'agrandissement de la salle à manger et de la salle d'activités suit son cours. Le plan de financement a été approuvé par le CCAS du mois de septembre. Les travaux devraient débuter fin 2017 pour une livraison au milieu de l'année 2018.

L'aménagement du patio intérieur a suscité beaucoup de commentaires positifs, les perruches sont rentrées à l'intérieur pour l'hiver ; par leur chant, elles participent à la vie de la Résidence, pour le plus grand bonheur de tous … Certains résidents nous font connaître leurs talents en matière de sifflement.

Le patio situé à l'arrière de la Résidence va lui aussi connaitre une transformation puisque des étudiants en Licence Aménagements Paysagers de l'UCO de Guingamp en partenariat avec l'école de St Ilan vont travailler sur un projet d'aménagement. Les résidents et le personnel de la Résidence seront partie prenante de ce projet. Les personnes intéressées sont les bienvenues. L'aménagement de ce patio est très attendu car de nombreux appartements ont une vue sur cet espace.
Patio intérieur avant … et après

Un projet intergénérationnel au long cours : Les résidents et les écoliers de l'école Yves Jouan via les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) travaillent sur un projet inter générationnel, à savoir la réalisation d'une sculpture qui sera exposée à la Résidence. Elle représente le "Viel Homme et l'Enfant", une jolie façon de se retrouver, de se connaître et de vivre ensemble entre génération.

Equipement d'un défibrillateur
L'EHPAD a acquis un défibrillateur, situé près du poste de soin, il est à disposition du grand public.

LA BEAUTÉ EXTÉRIEURE ET INTÉRIEURE DES CHAPELLES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LANVOLLON-PLOUHA VUE PAR DEUX PHOTOGRAPHES BRIGITTE ET CHRISTIAN MORBU

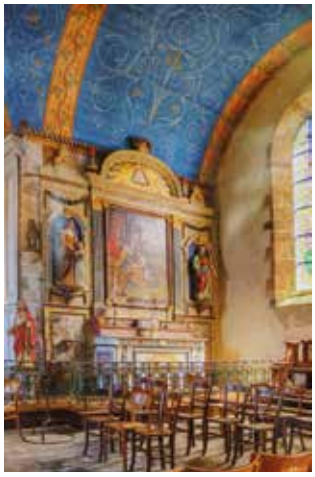

Les photographes Brigitte et Christian MORBU ont su à travers leurs magnifiques photos extraire ce qu'il y a de plus beau dans les chapelles. La Bretagne était la région de France où il y avait le plus de chapelles *«plus de 6400 recensées avant la Révolution pour les 5 départements»*. Aujourd'hui elle reste largement en tête avec ses 3000 chapelles dont les deux tiers

dans les seuls évêchés de Tréguier, Léon, Quimper et Vannes. On dénombrait plusieurs chapelles par paroisse, soit une moyenne de 5,7, c'est encore le cas aujourd'hui pour certaines communes qui œuvrent beaucoup pour le patrimoine. Quelques-unes sont très célèbres grâce aux légendes et saints très connus ; d'autres, plus petites, perdues dans la campagne profonde, sont accessibles aux initiés, férus de culture et d'histoire. Dans les années 1960, de nombreuses chapelles étaient plus ou moins à l'abandon ou en ruine pour certaines. Il reste encore quelques chapelles à sauver. Grâce à la volonté de nombreuses associations, elles ont retrouvé leur beauté extérieure, puis intérieure. Aujourd'hui elles font partie du patrimoine religieux, historique, culturel, touristique de la Bretagne. Chaque chapelle a son histoire, sa ou ses légendes, son ou ses saints. Elles ont souvent été implantées dans des lieux se rapportant aux cultes antiques, druidiques, romains pour les plus anciennes. Le passage à la religion chrétienne s'est fait progressivement grâce au syncrétisme pagano-chrétien en associant les dieux à des saints et en christianisant de nombreux anciens lieux de cultes païens. Ce sont souvent des endroits un peu magiques par la présence d'une source, d'un menhir, d'un ruisseau ou sur une butte. Quand on se trouve seul devant une chapelle ou à l'intérieur, on ne peut s'empêcher de penser à nos ancêtres qui ont construit ces merveilles architecturales dans des conditions très difficiles. Les grosses dalles lissées par le piétinement des paroissiens, les bancs en bois usés nous rappellent le passé très riche et bien vivant de nos chapelles par la présence des statues bienveillantes, les décors magnifiques, la symétrie architecturale, le silence qui y règne, que l'on soit croyant ou non, il est difficile de résister à ce sentiment de paix intérieure et à ce besoin de méditation. Je dirai même que c'est comme une porte entre le passé, le présent et le futur. La majorité des chapelles a été construite du XV^{e} au XVI^{e} siècle en Bretagne. Que feront les générations futures de cette richesse du patrimoine ? Au XXV^{e} siècle, y-aura-t-il encore des pardons, des fêtes dans les campagnes, des concerts de musique traditionnelle ou classique, des expositions de photos, de peintures, de statues dans les chapelles ? Dans ce monde qui évolue à grands pas vers le virtuel et le numérique, attention à ne pas perdre le spirituel, l'âme du monde. A l'homme de trouver le bon dosage entre le numérique qui contrôle tout et sa capacité à conserver sa liberté de penser et d'agir.

Prenons quand même un exemple positif du numérique : La photo numérique a permis de recenser pratiquement tout le patrimoine breton «lavoirs, fontaines, calvaires, chapelles, manoirs…» et ainsi de rendre accessible à tout citoyen le plus petit monument d'abord virtuellement, puis réellement. La connaissance virtuelle va normalement donner l'envie d'aller voir sur place.
Les photos numériques de Brigitte et Christian ont mis en valeur les trésors parfois cachés de ces chapelles et ainsi ont éveillé la curiosité. Cette exposition participe au développement de la connaissance du patrimoine et aussi à sa protection.

Pour les curieux de légendes et de chapelles : Site remarquable situé à 1 km au nord-ouest de la commune de Guénin dans le Morbihan

La recherche pour cet article m'a amené à découvrir un site très intéressant composé d'une colline avec 2 mamelons comme sommets à

Sur la tête du dragon

Le vitrail de l'épée de Saint-Michel

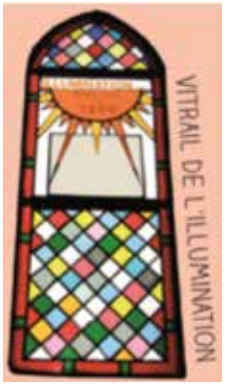

Le vitrail de l'illumination de la colline du Manéguen

155 m d'altitude et dont la topographie fait penser à un dragon, de deux chapelles, d'un petit bassin, d'une fontaine sacrée, d'un puits profond, d'un groupe de pierres. La chapelle Saint-Michel aurait été construite sur la tête du dragon. Il y a tous les ingrédients pour mener une enquête, surtout avec cette énigmatique légende : "En l'an 1300, le Manéguen "la Montagne Blanche" ou "la Montagne Sainte" qui vient de Mané (montagne : mané en vannetais et de guen blanche ou sainte : gwenn en breton) aurait été illuminée d'une étrange lumière d'une exceptionnelle blancheur pendant trois jours et trois nuits. A l'intérieur de la chapelle Saint-Michel on peut y voir une sculpture de l'archange Saint-Michel terrassant le dragon. Le vitrail du chœur représente l'épée de Saint-Michel. Il s'agit du symbole de la guerre entre le Bien et le Mal dans l'art chrétien où l'on voit Saint-Michel la brandir contre un dragon. Métaphore du texte de l'Apocalypse 12-7 : "Et il y eut une guerre dans le ciel, Michel et ses anges combattent contre le dragon". Dès que je pourrai, j'irai étudier de plus près ce site avec ces deux chapelles situées sur cette colline magique.

Merci à Brigitte et Christian
Michel PIERRE

LE SALON DU LIVRE "PLUMES D'ARMOR" 2017

Pour la cinquième édition du salon du livre de Lanvollon, manifestation Littéraire et culturelle, ouverte à tous chaque année, dont le succès s'inscrit dans la durée depuis sa création en 2013 sans se démentir d'un à printemps l'autre,
En 2017, Lanvollon accueillera pour la 5e fois son salon du livre « Plumes d'Armor »

Xavier Pierre, poète et éditeur de poésie, parallèlement à l'écriture et à l'édition, passionné de littérature et de rapports humains, soutenu par une équipe dont l'efficacité n'est plus à démontrer,
a créé, sur une idée d'André Kerhervé, le salon du livre de Lanvollon.
La première édition en 2013 augura un avenir au succès grandissant, qui aujourd'hui en 2017 pour sa cinquième édition, attend de nombreux et fidèles auteurs renommés en Bretagne.

Mademoiselle Charlotte Valendrey comédienne et auteure comme marraine de cette 5e édition

- Alain Goutal, dessinateur et bédéïste de talent, invité d'honneur
- Jean-Claude Touzeil, poète reconnu, invité exceptionnel et créateur du « Chemin du printemps » de Ducet dans l'Orne, qui devint en 1986 « Capitale de la poésie"
- La romancière Fabienne Juhel, ainsi que nombreux auteurs, écrivains et poètes, bretons d'ici ou d'ailleurs, honoreront de leur présence cette édition.

Une manifestation créée en partenariat avec la Bibliothèque Pour Tous de Lanvollon à l'initiative de Janine Melguen et d'une équipe de bénévoles passionnés,
Le poète et éditeur Xavier Pierre et l'auteur André Kerhervé en étant les initiateurs soutenus par Association Plumes d'Armor Évts : Cet événement a pu voir le jour grâce au soutien des élus, de Leff Armor Communauté, de la Mairie de Lanvollon et de partenaires locaux enthousiastes.

Rendez- vous Samedi 22 avril 2017
Salle Polyvalente Parking du Stade
Rue du Trégor - 2290 Lanvollon

Deux conférences seront présentées au public cette année encore:

1°) Michel Priziac, Président de l'Association des Écrivains Bretons, sur le thème : "Hier, la vie sans électricité "

2°) Xavier Brosse, Naturaliste photographe, sur le thème : "La contemplation du fabuleux spectacle offert par la nature"

Et une animation pour enfants : présentation d'un kamishibaï par Claudie Moysan, Conteuse sur le thème : Tom et les oiseaux de Perdrisette.

Comme pour les années précédentes trois prix seront décernés :
> Prix Littérature jeunesse
> Prix Nature et environnement
> Prix de Poésie

Plumes d'Armor : Appel au bénévolat

Compte tenu de l'intérêt que représente pour la commune le salon du livre de Lanvollon
Tous les bénévoles seront les bienvenus. Monsieur Xavier Pierre VIGY - 06.23.79.20.57

CULTURE

A LA POURSUITE DES PEINTRES DE "COULEURS DE BRETAGNE" À LANVOLLON

Bien que la ville de Lanvollon soit un petit territoire, elle recèle des trésors d'architecture et de paysages. Comme "Couleurs de Bretagne" est un concours avec compétition, il est possible que certains peintres soient passés avant le jour J repérer le lieu qui leur convenait. D'autres sont arrivés le matin et ont cherché un site un peu au hasard. Pour photographier les peintres dans leur propre paysage, j'ai retenu 4 sites, le parc de la mairie, le centre, la vallée de Blanchardeau et la villa de Kernetra. C'est l'avantage de la photo numérique de pouvoir produire 150 à 300 photos en moins de 2 heures, surtout quand on photographie des peintres qui vont passer des heures devant leur sujet. Ici la photo numérique récompense des peintres en les mettant en valeur en pleine action. Photographie et peinture se complètent pour participer à la création artistique, à la valorisation, à la protection du patrimoine et des paysages de Bretagne. Merci à tous les peintres

Michel PIERRE

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION GEOAGIU AUREL VLAICU ROUMANIE

VOYAGE À GEOAGIU

Pour les 20 ans de relation entre le territoire de la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha et la ville de Geoagiu, mais aussi pour rencontrer le nouveau maire monsieur Vasile CARAGUT élu en juin dernier, une délégation conduite par Jean-François Kéroullé président, accompagné de Philippe Le Goux, président de la CdC, maire de Pléguien et Arsène Nicolazic, maire de Lanvollon, s'est rendue à Geoagiu du 28 septembre au 3 octobre 2016.

Un accueil chaleureux leur a été réservé tout au long du séjour.
Le statut d'élu oblige, ils ont fait la connaissance du maire, de la vice-maire et des 15 membres du nouveau conseil municipal. Nombre d'entre eux étaient des visages connus pour être venus à Lanvollon.

Les échanges pour faire connaissance ont été fructueux et des projets d'avenir envisagés. Une nouvelle convention de coopération sera élaborée.

La visite de divers sites de la ville, station d'eau, d'assainissement, établissements scolaires, maison de retraite, pompiers, musée Aurel Vlaicu, sites historiques et touristiques a permis aux deux élus communautaires d'avoir une vue d'ensemble rapide de la ville de Geoagiu.

Reçu avec le maire par le sous-préfet du département de Hunedoara, celui-ci apporte son soutien à la continuation des échanges entre Lanvollon et Geoagiu.

Ils ont rencontré leurs amis de la Garde Nationale de l'Environnement du département (échange de savoir-faire 2006) qui leur ont montré la nouvelle station départementale de traitement ayant intégré des déchets. Structure énorme !

Dans ce même secteur du centre de leur département, ils ont visité la maison du Général Berthelot, don de la Roumanie à ce général français ayant aidé leur pays pendant la 1ère guerre mondiale, et plus anecdotique, un musée des dinosaures.

Autres découvertes aux environs de Geoagiu :
Les fermes produisant du maïs, des légumes, des vaches, des cochons. De l'exploitation familiale à l'usine.

Un retour dans le passé, avec le musée ethnographique d'Almas, et une journée à Sibiu, capitale européenne de la culture en 2007.

Ce séjour a permis aux participants de découvrir la vraie Roumanie, pas celle montrée par les médias. Dommage que nous ayons été si peu nombreux, le voyage était ouvert à tous.

La présence d'élus a un peu orienté le séjour mais cela a apporté un éclairage nouveau sur les relations entre Geoagiu et la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha.

Les graines semées depuis vingt ans sont florissantes et les ressources encore immenses. A nous, citoyens et élus de ce territoire, de semer pour moissonner dans les vingt ans à venir. Dans ce monde qui se recroqueville, ouvrons-nous aux autres. Quelle richesse !
Le site d'information touristique de Geoagiu : www.cniptgeoagiubai.ro

ASSOCIATIONS

BIBLIOTHEQUE POUR TOUS

Association reconnue d'utilité publique

Ce sont dix personnes bénévoles qui accueillent les lecteurs de tous âges dans un local situé Place du Marché au Blé, près de l'Office de Tourisme.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :
Lundi : 10h - 12 h
Mercredi : 10h - 12 h
Vendredi : 10h - 12 h
Samedi : 10h - 12 h
(à noter que ces informations apparaissent sur la borne communale d'informations)

Un secteur "Jeunesse" de la bibliothèque prépare, chaque année, en partenariat avec les écoles, un prix national : "Livre en tête ".

Pour les résidents de "an Heol", ce sont 500 livres qui sont prêtés à l'année.

La Bibliothèque est régulièrement alimentée par des achats d'ouvrages nouveaux. Elle tient compte ce faisant des avis et appréciations des lecteurs.
Au nombre des derniers achats effectués suite à la rentrée littéraire signalons les ouvrages suivants :

- Le dompteur de lions, de Camélia LACKBERG
- L'archipel d'une autre vie, de Andreï MAKINE
- La valse des arbres et du ciel, de J.M.GUENASSIA
- Brunetti en trois actes, de Dona LEON
- Demain les chats, de Bernard WERBER
- Riquet à la houpe, de Amélie NOTHOMB.

FORUM CITOYEN

NOTRE NOUVEAU TERRITOIRE

Depuis le 1er janvier 2017, la fusion des Communautés de Communes Lanvollon-Plouha et Leff Communauté s'est concrétisée par la création d'un nouveau territoire, celui de Leff Armor Communauté.
Selon que l'on se place à Lanvollon / Plouha ou à Châtelaudren / Plouagat, la superficie passe de 194 km2 ou 231 km2 à 425 km2, le nombre de communes de 15 ou 13 à 28 et la population de 16 500 ou 14 500 habitants à 31 000.
Nous allons devoir intégrer dans notre environnement quotidien de nouveaux noms de communes : Boquého, Bringolo, Cohiniac, Châtelaudren, Lanrodec, Plélo, Plouagat, Plerneuf, Plouvara, Saint Fiacre, Saint-Jean Kerdaniel, Saint-Péver et Trégomeur.
Un territoire est un espace spécifique où se développent les échanges et les rencontres, un lieu de circulation de l'information, une zone de production et de commerce, un carrefour où se croisent des citoyens d'ici et d'ailleurs, une aire sur laquelle vivent en harmonie des habitants guidés par un projet de développement commun, un espace de concertation, de coopération et de solidarité.
Que l'on habite à Le Faouët ou à Cohiniac, ce nouveau territoire, notre nouveau territoire, nous allons devoir le conquérir, l'appréhender, le domestiquer, le construire, assurer sa projection dans le futur. Si on peut considérer que ces missions échoient en priorité aux élus, nous sommes toutes et tous concernés par ce sujet capital et devons leur apporter notre aide à la réussite de cet objectif.
Tout est à faire. Ce territoire à échelle humaine doit se forger une âme mais également un état d'esprit : concertation, partenariat, coopération, participation, ouverture. Nous devons, toutes et tous, être de véritables acteurs de notre territoire.
Il a bien quelques habitudes qui vont être un peu bousculées mais les élus sont attentifs à tout ce qui concerne la proximité pour que les conséquences soient minimisées.
Nous avons un superbe challenge à relever pour faire de ce nouvel et bel espace notre propriété ouverte sur la mer et la RN 12 avec le Leff comme épine dorsale.
Mettons-nous au travail.

Alain Collet, président l'association "Forum Citoyen Leff Ar Mor"

REALISER SON REVE : JARDINER

Idée intéressante et originale d'Edith Thouélin du groupe environnement du Forum Citoyen :

L'idée de départ est de créer des échanges intergénérationnels autour de la pratique du jardinage; l'outil est le jardin potager et l'objectif du projet est le lien social tissé entre des personnes âgées ou pas, ayant un jardin, voire un jardin potager, qui le font encore ou ne peuvent plus le faire, et des personnes peut-être plus jeunes, n'ayant pas de jardin, mais qui ont envie de consacrer un peu de leur temps de loisir à jardiner. Cette mise en relation d'une personne qui a un jardin avec une autre qui n'en a pas, sera menée par un groupe porteur du projet qui sera le garant, entre les deux publics, de valeurs définies au préalable dans une charte : échanges gratuits, solidarité, partages, respect des personnes et de leur vie privée, respect de l'environnement et engagement écologique au travers de pratiques de jardinage biologiques le plus possible...
Dans la pratique, le groupe porteur du projet, mettra en relation un propriétaire avec une personne s'engageant à venir régulièrement sur du temps de loisir, entretenir, travailler le jardin voire le jardin potager. Cela pourra passer par le désherbage, la tonte ou les tailles, comme par la plantation, le semis avec, en "gain d'activité "le partage des récoltes de légumes ou de fleurs, et une relation amicale qui se fera ou pas...
Le groupe sera donc le tiers qui assurera le respect de la charte, la régularité des interventions, participera à des travaux pour lesquels il est plus aisé d'être à plusieurs, et il aura un rôle de mise en relation, de mise en confiance et de médiation.
Dans les groupes "environnement" et "solidarité" du Forum Citoyen, la présentation de ce projet a été reçue plutôt positivement, il y a déjà eu quelques échanges et pistes de réflexion lancés, et nous vous proposons si vous êtes intéressés par cette idée, de contacter le président du Forum Citoyen (02 96 21 79 17)

Pour résumer, nous sommes à la recherche à travers ce projet de 3 types de personnes :

- des personnes qui ont un jardin et qui ne le font plus ou souhaitent «souffler» un peu
- des personnes qui recherchent un espace pour jardiner avec éventuellement des conseils pratiques
- des personnes qui voudraient bien s'impliquer dans ce projet. En effet, il va falloir assurer la transmission entre les propriétaires de jardins et les futurs jardiniers et donc aller sur le terrain.

C'est une belle idée qui mérite toute votre attention soit à titre personnel soit en diffusant l'information autour de vous. Merci beaucoup de votre collaboration.

Alain Collet, président l'association "Forum Citoyen Leff Ar Mor"

COMARA

COMmerçants, ARtisans et Agriculteurs de Lanvollon

Une première année sous le signe du succès !

COMARA a été créée en février 2016 par les commerçants, artisans & agriculteurs de LANVOLLON.
L'un des objectifs de l'association Comara est de promouvoir et développer l'activité économique LANVOLLONAISE.
L'association s'est donc mise en ordre de marche.

Il est temps de faire le bilan de cette première année.

Les animation ont commencé par le lundi de Pâques où un peu plus de 140 enfants ont foulé la pelouse du square Georges Brassens à la recherche de plus de 3000 œufs, soit un peu plu de 20kg de chocolats offerts par les commerçants, artisans et agriculteurs de Lanvollon. Le tout suivi d'un goûter offert aux enfants à la salle LOCCA.
Cette première animation fut un succès pour les petits comme les grands. Cela nous a donc confortés dans notre choix de réfléchir à de nouvelles animations.

24 septembre 2016 une date à retenir ! Notre soirée DISCO.

Vous avez contribué au succès de cette première soirée disco.

EVENEMENT
Succès confirmé pour la soirée disco

Un succès, plus de 400 personnes, pour la plupart d'entre eux ayant joué le jeu en venant déguisés, sont venus fouler le parquet lors de cette soirée, plus de 180 burgers ont été mangés, le tout dans une ambiance conviviale.
A noter dans vos agendas notre future soirée disco : 23 septembre 2017

Et maintenant, nouvelle réunion de travail pour renouveler l'animation de Noël qui se déroulera le mercredi 21 décembre avec plein de nouvelles surprises.
On vous y attend nombreux.

Goûter de Noël

Le mercredi 21 décembre 2016, l'association Comara organisait cette seconde édition du goûter de Noël, avec un jeu dans les commerces participants.
132 enfants ont déambulé dans le centre-ville de LANVOLLON qui était fermé à la circulation pour l'occasion.
Le Père Noël est arrivé en calèche à 14 h 30 et s'est prêté au jeu des photos durant tout l'après-midi et est reparti vers 17 heures avec le même moyen de locomotion conduit par Gérard.

L'association Dislonkan Furlukin Circus de Plouha a fait plusieurs spectacles de jonglerie, sans oublier le cracheur de feu.
Beaucoup d'enfants sont passés entre les mains de Virginie et Emilie au stand de maquillage.

L'après-midi s'est terminé par le tirage au sort de la tombola avec 15 lots, les présidentes de Comara ont clôturé l'après-midi en invitant tout le monde à prendre un chocolat chaud pour les petits et un vin chaud pour les grands.

COMITÉ D'ANIMATION DE LANVOLLON

LANVOLLON EN FÊTE 2016

Samedi 6 et dimanche 7 août

Lanvollon en fête exceptionnelle pour 2016. Le président avant de quitter ses fonctions a voulu offrir un plateau de qualité et ses entrées dans le monde du spectacle ont permis au Comité de programmer un concert avec la participation de l'ami Pierrot... Pierre PERRET.

Le ciel était avec nous... une météo ensoleillée et douce tout au long de la semaine de préparation.

Pour des raisons de sécurité imposées, le concert s'est déroulé sans table et les spectateurs ont dû se soumettre à une fouille avant d'accéder à la scène. Tout ceci s'est déroulé dans la bonne humeur .

En début de concert le groupe de rock celtique TRANSFER a fait une prestation très appréciée. Ensuite Pierre Perret a mené la foule avec enthousiasme jusqu'à la dernière seconde. L'auteur-compositeur-interprète de plus de 500 chansons comiques, grivoises ou engagées, a enthousiasmé les 1.200 spectateurs venus l'acclamer.

Et c'est sous les ovations que Bruno clôturait ce Lanvollon en fête et sa présidence, après avoir remercié chaleureusement son ami Pierre Perret pour cette magnifique soirée.

1 – accueil du public
2 - spectateurs
3 – le groupe TRANSFER
4 – Pierre Perret

L'histoire d'une brocante...

Il y a 22 ans, Bruno, notre président, organisait la première brocante, foire aux puces à Lanvollon. Depuis, toujours sous sa direction et avec un succès grandissant, le Comité d'animation en organise deux par an en juin lors des fêtes de la Saint-Jean et début août dans le cadre des festivités de « Lanvollon en Fête ».

Bien sûr, en saison estivale, la météo est souvent notre alliée mais parfois notre pire ennemie contre laquelle on ne peut pas lutter. Mais pour une association, c'est toujours agréable de faire part du résultat positif du travail d'équipe de bénévoles et surtout de vous l'exprimer dans les pages de ce bulletin municipal.

Le Comité d'animation est bien conscient de la gêne causée aux riverains durant quelques jours dans l'année et d'écorcher un peu l'environnement en taguant les routes.

Mais notre association n'aurait plus lieu d'exister si vous devions arrêter ça. En revanche elle contribue au bon renom de notre commune bien au delà de la région Bretagne. Les internautes le savent, la presse spécialisée aussi.

En revanche, l'organisation des brocantes ne s'improvise pas quelques jours à l'avance.

Tout d'abord la réglementation nous impose de demander l'autorisation au maire de la commune. Sans sa décision rien ne peut se faire car nous ne pourrions pas occuper le domaine public, donc la voirie, de la commune.

Avec cette autorisation, début mars nous contactons les professionnels et particuliers ayant exposé l'année précédente pour leur communiquer nos dates de brocante et les inviter à participer à nouveau. Une publication de ces informations et la mise en téléchargement des contrats de participation sur notre site internet (www.comiteanimationlanvollon.com) déclenche presque immédiatement de nombreux appels téléphoniques ou courriers électroniques bien souvent d'anciens exposants souhaitant être placé à un endroit précis voire insolite. « ...je suis venu au mois d'août et je voudrai être placé à nouveau place de l'église en juin... » Déception

lorsqu'on répond qu'il y a une fête foraire sur la place en juin. Difficile également d'expliquer que les riverains lanvollonnais sont prioritaires pour réserver un emplacement devant leur domicile s'ils le souhaitent.

Puis viens le moment, quelques jours avant la brocante, des préparatifs. Le comité installe pour son compte deux points de restauration buvette tout en étant conscient qu'il ne lui est pas possible de satisfaire les demandes des nombreux visiteurs qui peuvent bien entendu fréquenter les boulangeries, restaurants et bars de la commune.

Il y a également l'affichage, le balisage pour orienter les exposants et visiteurs vers les parkings, tout ceci en étroite collaboration avec la municipalité, les services techniques de la commune, l'antenne technique départementale, la gendarmerie, les pompiers. Là encore le maire à son mot à dire car il lui incombe de prendre de nombreux arrêtés municipaux pour réglementer la circulation.

Mais comment ne pas raconter ce délicieux moment qu'est le marquage des emplacements sur environ 3200 mètres linéaires entre Tressignaux et Lannebert et de chaque côté des rues de la gare, du commerce, Saint Jacques, Trégor, Bry et des places du marché au blé, Martray, Général de Gaulle en août ainsi que la Place des combattants. Le centre ville de Lanvollon est grand dans ce cas.

Dès les premiers pas, c'est déjà la « foire d'empoigne » car tel ou tel riverain ne veut personne devant chez lui et nous le fait bien comprendre. Le plan de marquage soigneusement mis au point est déjà faux ! Quelques mètres plus loin un autre riverain nous regarde oeuvrer devant sa porte avec satisfaction. Puis 20 ou 30 mètres plus loin, il nous interpelle avec quelques noms d'oiseaux pour nous indiquer qu'on avait pas tracé correctement (sous ses yeux) son emplacement comme il l'aurait souhaité exactement devant chez lui. Deuxième accroc au plan de marquage et premiers découragements.

Un peu plus loin on est attendu de nouveau et depuis longtemps pour vérifier si la demande d'emplacement est bien satisfaite à l'endroit voulu.

Il y a des situations insolites : par exemple une voiture nous poursuit tranquillement sur plusieurs mètres et s'arrête tout à coup. Une dame sort difficilement du véhicule avec un appareil photo en main, photographie son emplacement et déplie le mètre ruban pour vérifier si on ne l'a pas « truandé » de quelques centimètres, puis repart sans rien dire... Au revoir madame !

Il y a également l'exposant qui s'inscrit et demande un marquage précis devant son entrée... Ceci permet à plusieurs personnes non inscrites de s'installer dans sa cour le jour de la brocante. Sympa pour les organisateurs mais c'est légal paraît-il ?

Mais heureusement il y a une très grande majorité des riverains qui sont plus que compréhensifs et nous adressent leurs encouragements.

Arrive alors le jour de la brocante. Les placiers guident les exposants vers leur emplacement et dissuadent les vendeurs de produits neufs et non inscrits qui tentent de s'infiltrer à faire demi-tour. Difficile de gérer les dissimulateurs qui, une fois installés, ne veulent plus partir. Ah où est le temps ou la douane, les services de la protection du consommateur passaient mettre un peu d'ordre là dedans.

Là encore il y a une anecdote croustillante à raconter. Un couple d'Anglais du centre Bretagne avait retenu une longueur … d'un mètre car 5 euros le mètre c'était cher.

Avec un peu de mal on avait compris qu'ils souhaitaient être dans le centre ville car la dame avec quelques difficultés à se déplacer. On leur attribue un petit emplacement de 2 m libre place du Martray pour le même prix de 5 euros près de la pharmacie. C'était ce que l'on croyait être notre bonne action. Le couple arrive, commence à garer leur imposant véhicule de plus de 4 mètres sur le trottoir et déballe sa marchandise sous le regard incrédule des deux exposants voisins contraints de ce fait de ranger leur matériel. Après quelques copieuses insultes, nos Anglais ont remballé et sont repartis en véhicule malgré l'interdiction de se déplacer dans l'enceinte de la foire. Inutile de vous commenter le casse-tête des bénévoles chargés de la sécurité.

Nous avions un courrier quelques jours plus tard nous indiquant que nous étions *de mauvais organisateurs* et que les Lanvollonnais n'étaient pas accueillants. C'était le début du *Brexit* !

La suite vous la connaissez : démontage, nettoyage, rangement du matériel et un peu de repos pour les bénévoles lorsque la commune retrouve son calme et son environnement habituel.

Merci à tous de nous permettre de présenter aux visiteurs une bonne image de notre commune et encore merci à vous Lanvollonnais pour votre compréhension. Au revoir.

Assemblée générale

Ambiance particulière ce dimanche 23 octobre car Bruno Le Poulard présidait sa dernière assemblée générale et quittait après 23 ans de présidence le comité d'animation. Au cours de son rapport moral en présence d'une trentaine de participants, du Maire et de l'adjoint à la communication, il évoquait les bons moments de cette présidence et aussi les quelques mauvais souvenirs qui ont jalonné son parcours. « il est temps de passer le relais, je vais m'occuper un peu de moi désormais» a-t-il déclaré après avoir traversé plusieurs épreuves personnelles ces derniers mois.

Après avoir remercié tous les bénévoles, les commerçants et artisans qui aident financièrement le comité en contribuant aux plaquettes publicitaires, les élus et employés communaux qui nous assistent dans la préparation de nos fêtes, le maire a pris ensuite la parole à la demande du président.
Le budget conséquent de l'association présenté par le trésorier est en équilibre et les comptes sont approuvés à l'unanimité.
3 départs sont annoncés : deux démissions du conseil d'administration et celui d'un bénévole. Mais 3 nouvelles entrées sont enregistrées. Election du nouveau conseil d'administration a eu lieu le mardi 25 octobre.

- Président : Benjamin LE BARS
- Vices présidents : Jérémy QUATTRIN et Christian AUSTRUY
- Trésoriers : Félicien PLANTE, Arnaud LE MOGNE et Didier MEAULLE
- secrétaires : Sophie GICQUEAUX
- gestion du matériel : Yvon LE PUT
- gestion des bénévoles : Benjamin et Jérémy
- responsable des achats : Morgane LE MOGNE.

ASSOCIATION KOROLLERIEN LANNON

Association Korollerien Lannon

L'association a repris ses activités : danse bretonne le mardi soir 20 h 30 / 22 h, salle Bernard Locca et broderie le mercredi 14 h / 16 h, salle Bernard Locca. Inscriptions sur place - les deux premiers cours sont gratuits.
Cet été Korollerien Lannon a assuré les animations "Lanvollon en Danse" en juillet et en août, avec toujours un public fidèle. Nous avons également participé à l'accueil des touristes à Plouha et à une après-midi récréative au foyer-logement de Lanvollon.
N'hésitez pas à vous joindre à nous !

Photo de l'équipe Première : debout de g. à d. : Guirec Le Manchec, Gilles Allainmat, Xavier Le Page, Valentin Henry, Kermaël Bechtel, Maxime Sauvée, François Jégou, Yoann Corfdir, Gilles Morvan, Jérémie Le Goas ; accroupi de g. à d. Jacques Pierre, Alban trouillet, Maxence Le Caër, Horst Coupelier, Hervé Rousseau, Axel Campion, Gregory Lefebvre, Jean-Michel Benech.

Pourquoi la JS Lanvollon s'engage à former aux Premiers Secours ?

Suite à plusieurs accidents survenus en 2016 (doubles fractures du crâne, fracture de l'humérus, accident cardio-vasculaire…) le JS Lanvollon s'est rendu compte de l'importance des gestes de premiers secours.
La JS Lanvollon souhaite former ses éducateurs et joueurs à adopter les bons réflexes en cas d'événements accidentels grâce à la formation Premier Secours Civique 1 (PSC1).
La formation PSC1 est dispensée par les pompiers de Lanvollon.
L'objectif est d'avoir un joueur ou dirigeant formés dans toutes les catégories.
Cette formation dure dix heures sous la forme de quatre sessions de 2H30 étalées sur deux semaines le soir à 20 heures.
Deux sessions auront lieu cette saison, en novembre 2016 et janvier 2017

Lancement d'un financement participatif via internet auprès des particuliers et entreprises qui veulent faire un don pour ce projet.
La formation coûte 30 € par personne. L'objectif étant de former 20 personnes.
La JS Lanvollon est une association affiliée à la Fédération Française de Football et à ce titre elle est déclarée d'intérêt général. Elle peut donc faire bénéficier tous les donateurs des réductions fiscales d'un montant de 66% des sommes données pour les particuliers et 60% pour les entreprises.
Si nous dépassons le montant de la formation, nous consacrerons la somme supplémentaire à l'achat de matériel d'aide aux victimes d'accident (couvertures de survie, brancard, collier cervicaux, béquilles…).
Information sur le site https://www.lafinancieredusport.fr/project/js-lanvollon-premiers-secours/ auprès du secrétariat 2 96 65 30 02 ou Bryan Le Moan au 06 88 03 88 89.

"Ateliers et Loisirs"

«Ateliers et Loisirs» a tenu son assemblée générale le 27 septembre et les cours ont repris début octobre.
Les adhérents préparent déjà activement leur prochaine expo qui aura lieu les 3 et 4 juin 2017 à l'Espace Locca.
A noter qu'il reste quelques places disponibles dans les ateliers suivants: encadrement, cartonnage, peinture sur soie, tricot-crochet et relooking de petits meubles.

Personnes à contacter :
Mme Scolan (secrétaire) 0296449762
Mme Vercez (Présidente) 0296742893

Le Club des Gais Lurons

Le Club des Gais Lurons fort de presque cent membres peut se targuer d'être un des plus grands clubs de retraités de Lanvollon. Il est ouvert le mardi après-midi à la salle récréative située à côté de la résidence «An Heol» et réunit les joueurs de belote, tarot, bridge et autres activités ludiques dont les boules ou la pétanque selon le bon vouloir de la météo.
Pour les marcheurs, il offre l'occasion de parcourir la belle campagne lanvollonnaise les mardis et vendredis matin à neuf heures devant la mairie.
Une fois par mois, les randonneurs sillonnent d'autres contrées non loin de Lanvollon.
Les peintres exercent aussi leurs talents tous les vendredis après-midi.

Pour conclure, un groupe de chanteurs composé de 6 hommes et de 14 femmes s'entraîne tous les lundis à la salle Loca et se produit de temps à autre dans les maisons de retraite, égayant pour quelques moments nos aînés.
Dernièrement une grande partie du club a effectué un magnifique voyage dans le comté du Kerry en IRLANDE.

Contact :
le président Joseph ROSAS
06 84 74 47 75 - 02 96 70 21 82

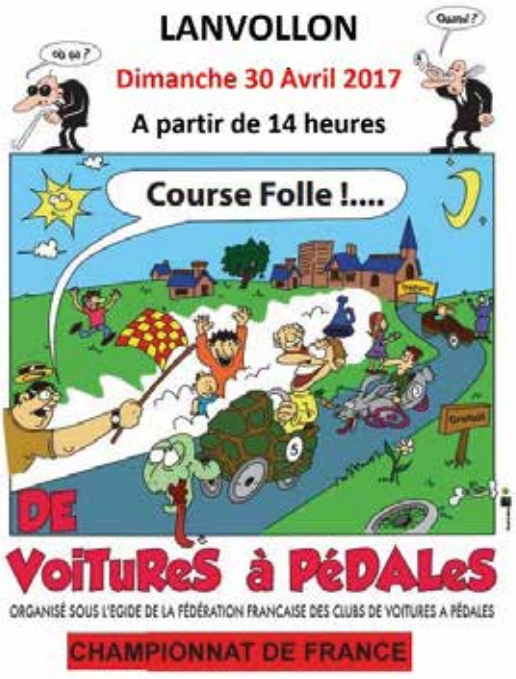

AS LA CORDEE LANVOLLON

les activités de pleine nature ont bon air !

Au premier plan = le petit groupe d'élèves présents à Avaugour samedi dernier pour découvrir le ''O-VTT" entouré des membres du club de SAINT-BRIEUC ORIENTATION

Un programme axé sur les sports de pleine nature

Les élèves de l'Association Sportive LA CORDEE bénéficient depuis de nombreuses années de la proximité du site de Blanchardeau pour pratiquer le VTT et la course d'orientation. La carte du site du viaduc va être agrandie et revisitée début 2017 et les sportifs pourront profiter de nombreux tracés permanents à proximité du viaduc dans ces deux activités. Coté compétitions, après le raid nature régional UGSEL au Bois MEUR et le championnat des Cotes d'Armor UGSEL de course d'orientation à AVAUGOUR, les sportifs de LA CORDEE ont déjà participé en nombre et décroché une belle moisson de médailles, prometteuses pour les compétitions régionales et nationales à venir. Ces activités reprendront dès le mois de janvier avec la préparation du championnat départemental UGSEL de VTT qui se déroulera le 8 mars 2017 sur le site de Blanchardeau et auquel près de 40 pilotes du Collège devraient prendre part.

Une initiation au ''O-VTT" à AVAUGOUR

Samedi dernier, sur la commune de SAINT PEVER, un petit groupe d'élèves du Collège Notre Dame a pu découvrir la pratique du ''O-VTT" sur un circuit de près de 20 km. Cette activité, peu développée dans la région, est un mélange de course d'orientation et de VTT. Il s'agit d'aller valider sur le terrain, dans un ordre imposé, ses passages aux balises indiquées sur la carte (seul document pour se repérer). L'itinéraire est libre mais doit se faire le plus vite possible et sans jamais descendre de son VTT. Les élèves ont apprécié cette pratique sur les chemins et sentiers magnifiques de la forêt d'AVAUGOUR. 2 d'entre eux ont déjà adhéré au club de SAINT-BRIEUC ORIENTATION et devraient être suivis par d'autres jeunes du collège Notre Dame. Cette séance était encadrée par M. Daniel GASTARD, entraîneur fédéral et cadre du club briochin.

Les sportifs de l'association scolaire LA CORDEE du Collège Notre Dame ont retrouvé depuis quinze jours les terrains de sport. Accompagnés par leurs deux professeurs d'EPS, ils étaient près de 60 ce mercredi à s'initier aux activités de course d'orientation, athlétisme et VTT. Dans cette même activité, les séances ont été dédoublées afin de répondre au formidable engouement des nombreux vététistes. Les premières compétitions auront lieu en octobre avec le biathlon de pleine nature à Guerlédan pour les 6èmes et 5èmes ainsi que le raid nature régional UGSEL multiactivités en forêt domaniale d'Avaugour pour les plus aguerris.A noter que le collège organisera le championnat des Côtes d'Armor de VTT en mars 2017 sur la base sportive de BLANCHARDEAU.

UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE **LANVOLLON-PLOUHA**

Crée sur initiative locale, l'Université du Temps Libre de Lanvollon-Plouha est une association culturelle, elle est gérée par les 21 membres de son Conseil d'Administration élu lors de son Assemblée Générale.
Elle a choisi comme territoire d'activités celui de la Communauté des Communes de Lanvollon-Plouha et une convention entre les responsables de cette Communauté et le nouveau président de l'UTL, Daniel Le Chevillier, signée lors du Forum des Associations de septembre dernier, lui permet de bénéficier de locaux au Moulin de Blanchardeau.
Sa période d'activités correspond au calendrier scolaire.

Avec une cotisation annuelle de **40€** et sans autre supplément, l'UTL propose à ses adhérents pour cette saison 2016/2017 un certain nombre d'activités :

> **19 conférences** (environ une tous les 15 jours) aux sujets très variés (géopolitique, arts, écologie, médecine, histoire, variétés, Bretagne, etc. …) développés par des intervenants spécialisés de haut niveau. Chaque séance est prolongée par des échanges avec le conférencier. Elles se déroulent dans l'auditorium de Blanchardeau.

> **6 ateliers,** riches lieux d'échanges, où les adhérents peuvent à leur tour intervenir pour aborder des sujets qui leur tiennent à cœur.

- **Littérature,** pour discuter autour d'un auteur, d'une école, d'une contrée ou s'exercer à l'écriture.
- **Histoire locale,** pour mieux connaître le passé de la région, rechercher et échanger des souvenirs, prendre conscience de l'évolution des choses dans le temps.
- **Voyages et découvertes,** récits illustrés par diaporamas de découvertes de pays ou régions, mais aussi exposés par certains participants sur les sujets qu'ils souhaitent faire connaître (techniques, métiers, loisirs, etc. …)
- **Forum informatique,** lieu d'échange par excellence, pour démystifier cet outil informatique et en résoudre certains mystères.
- **Rencontres de discussions franco-britanniques** qui permettent depuis 11 années déjà aux anglophones de notre secteur de se familiariser avec la langue française, et aux francophones présents de raviver leur connaissance de la langue anglaise.
- **Pratique de l'anglais** qui est un cours de langue très vivant et adapté au niveau des participants.

Un service destiné à favoriser la lecture : **tourne-livre,** met à la disposition des visiteurs un peu plus de 2 000 volumes qui sont proposés à chaque rencontre.
Une proposition de **sorties-spectacles** sélectionnés à La Passerelle de St Brieuc avec des prix de groupe attractifs et un déplacement par covoiturage.

Des **sorties et voyages** de 1/2journée ou 1 à plusieurs jours dont notre UTL, par souci d'économie et de richesse culturelle, assure la complète organisation.
Pour cette saison, notre UTL organise **un concours photo** ouvert non seulement de ses adhérents, mais également à leurs amis ou relations à qui ils auront fourni une carte d'invitation personnalisée. Ce concours se terminera au mois de juin prochain par une exposition grand public à Blanchardeau.
Les adhésions peuvent être prises tout au long de la saison soit lors des conférences ou autres rencontres, soit par l'intermédiaire de notre site qui propose un bulletin d'adhésion imprimable à adresser au secrétaire.

Adresse du site : utl-lp.fr
e-mail pour tout contact :
utl.lanvollon.plouha@orange.fr

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Programme d'aide 2014-2017

Présentation des nouveaux supports de communication

Depuis 2014 et jusqu'à la fin 2017, la Communauté de communes Lanvollon Plouha a mis en place, avec le concours de l'ANAH, un programme d'aides à l'Amélioration de l'habitat privé en faveur de sa population.

Les grands volets du dispositif

La baisse de la facture énergétique des ménages par des travaux d'économie d'énergie (isolation, remplacement de chauffage, changement de menuiseries…),
Le maintien à domicile des occupants par l'anticipation des risques d'accidents domestiques ou la réponse à un besoin immédiat (adaptation d'une salle de bains…),
La réalisation **de logements locatifs conventionnés** (loyers maîtrisés) dans le bâti existant.

C'est le moment d'AGIR : des aides importantes sont disponibles

Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'un diagnostic et d'un accompagnement financés par la Communauté de communes Lanvollon Plouha ainsi que d'aides financières très intéressantes.
Le programme se terminera le 31 décembre 2017 alors n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'association SOLIHA Côtes d'Armor (ex PACT HD 22) qui anime ce programme d'aides et accompagne les propriétaires dans leur projet par des solutions personnalisées : information, conseils au domicile, recherche de financement, aide au montage du dossier et suivi jusqu'au paiement final des aides…

D'ores et déjà 105 propriétaires du territoire ont pu bénéficier d'aides importantes pour améliorer leur logement

Mieux se chauffer et diminuer sa facture d'énergie : ça se prépare

Vos factures de chauffage sont élevées, vous chauffez peu pour limiter votre facture d'énergie, vous ressentez une sensation de froid chez vous ?

Vous êtes propriétaire du logement que vous occupez et vous souhaitez en améliorer le confort en diminuant votre facture énergétique ?

"ANTICIPEZ vos travaux d'économie d'énergie avant l'hiver et redonnez de la valeur à votre logement par des travaux d'amélioration"

Permanence le 2e vendredi de chaque mois de 14 h à 16 h à la Communauté de communes Lanvollon Plouha

Coordonnées téléphoniques
02 96 62 87 36

N'attendez pas pour vous informer

Modèle de poêle à bois

Exemple de réalisation

Couple à la retraite dont le revenu fiscal de référence (avis d'imposition 2015) est de 20 728 €.
Les travaux portent sur l'isolation des combles, le changement d'ouvertures et la pose d'une VMC.
Le gain obtenu sur les consommations énergétiques est de 36%

Attention, les travaux ne doivent pas commencer avant réception d'un accord écrit

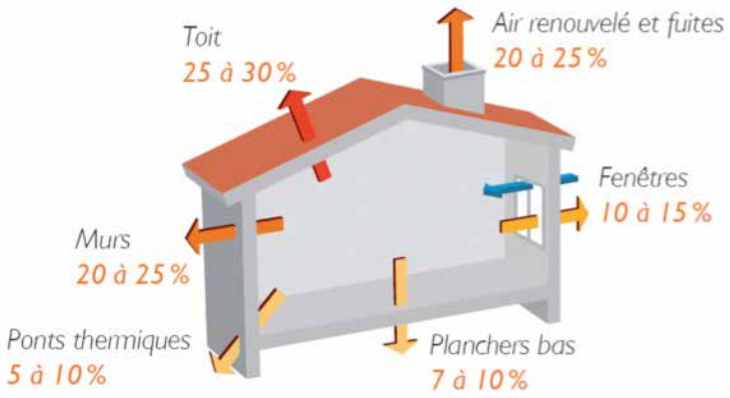

Pertes de chaleur d'une maison d'avant 1974 non isolée

Cout de l'opération TTC	14 200 €
Subvention ANAH (40%)	5 384 €
Aide de Solidarité Ecologique de l'ANAH	1 345 €
Aide de Solidarité Ecologique de la Communauté de communes	500 €
Subvention Caisse de Retraite	2 000 €
TOTAL des AIDES	9 229 €
Reste à charge	4 971 €
Le reste à charge peut être financé par un Eco-Prêt à Taux Zéro (0% sur 5 ans) *Autres aides cumulables : crédit d'impôt, aide au logement…*	83 €/mois

L'arrivée du Père Noël

Le 10 décembre, quelques jours avant les vacances de Noël, des enfants de Lanvollon se sont regroupés sur la place devant la mairie pour attendre l'arrivée du Père Noël. Pour patienter, ils ont décoré le grand sapin qui orne la place avec des boules multicolores et des guirlandes scintillantes.
Le Père Noël est enfin arrivé avec ses bonbons pour récompenser tous ces enfants qui avaient bien travaillé à la décoration du sapin. Les parents et leurs enfants se sont tournés ensuite vers la tente qui abritait la collation offerte par la mairie et ils ont dégusté du vin et du chocolat chaud.

INDICES DE REFERENCES DES LOYERS :

ANNEE	TRIMESTRE DE REFERENCE	IRL	VARIATION ANNUELLE	DATE DE PUBLICATION
2016	4e trimestre	125,50	+ 0,18 %	11 janvier 2017
	3e trimestre	125,33	+ 0,06 %	12 octobre 2016
	2e trimestre	125,25	0%	13 juillet 2016
	1er trimestre	125,26	+ 0,06 %	13 avril 2016
2015	4e trimestre	125,28	- 0,01 %	14 janvier 2016
	3e trimestre	125,26	+0,02 %	15 octobre 2015

A l'attention des usagers du service d'assainissement collectif :

Suite au transfert de la compétence assainissement collectif à compter du 1er janvier 2017, pour toute demande concernant votre assainissement, veuillez contacter le service de l'Eau de Leff Armor Communauté (Fusion Communauté de Communes Lanvollon-Plouha et Leff Communauté), au 0.800.800.953 ou au 02.96.70.17.04. L'accueil du service eau et assainissement, situé au moulin de Blanchardeau à Lanvollon, est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le jeudi après-midi.

DIVERS

Jacques PASTOL

Le bulletin municipal précédent était à l'impression lorsque nous avons appris le décès de Monsieur Jacques PASTOL ancien correspondant Ouest-France, aussi l'équipe de la Commission Communication souhaite lui rendre hommage comme il se doit.

Qui ne se rappelle pas avoir vu Jacques Pastol dans Lanvollon à vélo, appareil photo en bandoulière, à l'affût d'un événement même minime pour faire un article pour le journal Ouest-France ? Il avait fait ses débuts de correspondant local en juin 1968, sollicité par M. Joseph Darsel, autre figure très connue de Lanvollon qui, compte tenu de son âge, souhaitait arrêter. Jacques a accepté et réalisé avec brio ce travail durant quarante-huit ans.

Il aimait rendre compte de la vie locale. Doté d'un excellent sens du contact et de l'information, il savait mettre en valeur n'importe quel sujet. Jacques a été aussi correspondant de la Presse Paimpolaise près d'une vingtaine d'années.

Monsieur Jacques Pastol était né le 30 décembre 1944 à Guingamp, il a vécu sa prime jeunesse à Ploumagoar avec ses parents et ses deux frères Jean et Joseph. Il est scolarisé à Ploumagoar à l'école communale, puis sera pensionnaire au CEG de Plouaret jusqu'à la troisième ; féru de football, il joue dans l'équipe locale durant toute cette période. Ensuite il va au Lycée Auguste Pavie à Guingamp où il obtient les deux bacs de première et de terminale et à l'issue de ceux-ci, il passe avec succès le concours de l'école normale d'instituteur à Saint-Brieuc. Il fait trois ans de formation à l'école normale de Saint-Brieuc, avec un premier poste à Saint-Cast-le Guildo, puis c'est Uzel et Plessala, entrecoupé de dix-huit mois de service national en Allemagne.

En mai 1968, il fait connaissance de Gisèle Guily et il se marie à Lanvollon, sous la neige, le 28 décembre de la même année. De cette union naîtront trois garçons : Christophe en 1969, Gaétan en 1972 et Vincent en 1976, qui lui ont donné sept petits enfants.

Naturellement, il demande un poste d'enseignant à Lanvollon qu'il obtient en 1969. En 1976, il fait construire un pavillon Rue Saint-Hubert à Lanvollon. Il enseigne à Lanvollon jusqu'en 1990 et termine sa carrière à Pommerit-le Vicomte. Il prend sa retraite en 1999.

Parallèlement à ses activités d'enseignement et de correspondant local de presse Jacques a été :

- Un bon footballeur à la JSL pendant de nombreuses années, avant de devenir arbitre pour le Club.
- Il a été de nombreuses années directeur du Centre Aéré de Lanvollon,
- Il a été moniteur de colonies de vacances à Landrellec,
- Il a été secrétaire de l'Amicale Laïque et bénévole au Comité d'Animation.

A sa retraite, ses passes-temps étaient aussi le jardin, les fleurs, ses oiseaux, les promenades avec ses chiens et des sorties en camping-car...

En février 2015, son état de santé a nécessité une hospitalisation à Saint-Brieuc, suivie d'une intervention du cœur à Brest et une rééducation au CH de Guingamp. Malgré tous les soins, son état de santé s'était dégradé de plus en plus et depuis septembre, il était à l'Hôpital de Tréguier où il est décédé après seize mois d'hospitalisation.
Jacques aimait sa commune et l'intercommunalité d'aujourd'hui. Il suivait avec grand intérêt les actions menées par les élus et les associations. Il était présent à toutes les réunions du Conseil Municipal, des assemblées générales et autres manifestations. Par ses écrits dans la presse, il était pour la population un vecteur incontournable de l'information. Il nous manque et va nous manquer. On dit que personne n'est irremplaçable, mais depuis sa maladie il a créé un grand vide dans la presse locale.

Les obsèques de M. Jacques Pastol ont eu lieu le 27 juin 2016 en l'église de Lanvollon. Nous adressons à Gisèle, à ses enfants et à toute sa famille nos sincères condoléances.

HELENE APPRUZZESE

Madame Hélène Appruzzèse, née le 11 décembre 1926, nous a quitté le 4 octobre dernier à l'âge de 90 ans.

Madame Apruzzèse a été correspondante du Télégramme pendant vingt ans, de 1991 à 2011 sur Lanvollon et les communes voisines.

L'aventure journalistique a commencé du côté de Besançon dans le Doubs. C'est dans les pas de son époux correspondant à l' Est Républicain qu'elle apprend les fondamentaux du métier. Au décès de son mari, ce petit bout de femme au caractère bien trempé va reprendre le flambeau. Elle s'installe en Bretagne ayant des attaches familiales à Plourivo.

De jour comme de nuit, en été comme en hiver, Madame Appruzzèse a rendu compte de la vie d'ici avec assiduité, notant tout, multipliant les fiches et les penses-bêtes.
Pour être à l'heure à une séance du Conseil Municipal, elle n'hésitait pas à stationner à la hâte son véhicule au milieu d'un rond-point ou au pied d'un poteau électrique.

Son souhait le plus cher : *"Que l'on se souvienne d'elle comme de l'ancienne correspondante du Télégramme"*.
Cette infatigable arpenteuse du territoire laisse un souvenir impérissable à celles et ceux qui l'ont croisée au volant de sa voiturette.

A l'heure de fêter ses 85 ans et de poser son stylo, Hélène Appuzzèse a reçu un bel hommage de la collectivité à l'issue d'un conseil communautaire présidé par M. Thierry Burlot.

En 2013, à l'âge de 86 ans, Madame Apruzzèse entre à la Résidence An Héol où elle conserve l'habitude et le virus du crayon, rédigeant des articles sur la résidence.
Nous garderons l'image d'une petite femme énergique et d'un tempérament bien trempé.

Ses obsèques ont été célébrées en l'église de Lanvollon. Nous adressons nos sincères condoléances à toute sa famille.

Présidentielle et législatives 2017 : les dates des prochaines élections

Présidentielle
Le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera le dimanche 23 avril 2017 et le second tour (s'il est nécessaire d'y procéder) le dimanche 7 mai 2017.
Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 19 heures.

Législatives
Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017 : elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

ETAT CIVIL

Mariages

- GIRAUD Laurent Raymond et JAMIN Isabelle Madeleine, 9 rue Saint-Yves, le 29 juillet

- LE CALVEZ Virginie Marie Yvonne et MORDELET Thomas, 3 route de Blanchardeau, le 3 septembre

- BIHAN Mickaël Jean René et ERHEL Ludivine Andrée Anna, 20 Cité Bel Air, le 10 septembre

- COURTEIL Frédéric et RABOUAM Caroline, 8 rue Gwez Bihan,le 10 septembre

Naissances

- FLEURY Paul Maxime Marcel, 1 Impasse de la Boissière, le 17 décembre
- KRENGIEL Lyla Lydie Caroline, 1 rue des Fontaines, le 4 juillet
- LIFFLER Clémence, 19 rue Saint-Hubert, le 29 juillet
- CONNAN Shannel, 2 rue du Trégor, le 31 juillet
- BARTHOLOMEUS-FILLION Léana, 22 bis rue du Trégor, le 3 décembre
- ROBIN Nathan David Pascal Sébastien, 4 rue Liors Vraz, le 4 janvier
- GAUNET MAILLOT Emilien Kévin Marie, 12 rue du Moulin, le 29 janvier

Décès

- LE COZ Camille, 84 ans, veuf de marie Claude RICHARD, 16 rue Saint-Yves, le 23 juillet
- OUTIN Nadine, 60 ans, épouse de Jean Pierre BENECH, HLM rue du Moulin, le 24 juillet
- LE MASSON Marie Anne Thérèse, 90 ans, veuve de Julien LE LOUARN, 16 rue Saint-Yves, le 30 juillet
- BERTRAND Séverine, 42 ans, célibataire, 8 rue de la Boissière, le 14 septembre
- HÉLARY Yvonne Francine Marie, 93 ans, veuve de Jean Louis Marie BALLOUARD, 16 rue Saint-Yves, le 18 septembre
- MONNET Hélène Lucie, 89 ans, veuve de Benoît Jules APRUZZESE, 16 rue Saint-Yves, le 4 octobre
- ROLLET Liliane Marie Henriette, 83 ans, 16 rue Saint-Yves, le 9 octobre
- MAHÉ Anna Louise Marie veuve d'Yves Julien Alphonse LE MÉNER, 27 rue des Fontaines, 93 ans, le 30 octobre
- LE GUILLOU Michel Claude, époux de Anna Françoise LE SAUX, 9 place du Marché au Blé, 76 ans, le 7 novembre
- FEYRIT Irène, veuve de Monsieur TROADEC, 16 rue Saint-Yves, 96 ans, le 13 novembre
- CORBEL Marcelle, veuve de Monsieur LE PESSOT, 1 Venelle du Château, 88 ans, le 13 novembre
- LERAY Solange, 3 rue Joseph Boulliou, 91 ans, le 21 novembre
- POREILLE Jean-Marc, 14 rue Saint-Yves, 56 ans, le 19 novembre
- KERVISIC Rosalie, veuve de Honoré RICHARD, 21 rue Fardel, 96 ans, le 28 novembre
- GUÉVELOU Jeannine, épouse de Joseph HERISSON, 16 rue Saint-Yves, 81 ans, le 2 décembre
- LE DANTEC Jean, époux de Nicole BRÉARD, 6 rue du Moulin, 68 ans, le 6 décembre
- HERVIOU Jean, époux de Marie Françoise LE GONIDEC, 12 rue Liors Filoux, 68 ans, le 7 décembre
- VAN UXEN Robert, époux de Christiane SAVEAN, 16 rue Fardel, 81 ans, le 8 décembre
- MALLET Gisèle, veuve de Marcel FAUVEL, 16 rue Saint-Yves, 88 ans, le 26 décembre
- BEAUVERGER Isabelle, célibataire, 8 rue Saint-Vincent, 52 ans, le 28 décembre
- HOUARD Alain Pierre Marie, 68 ans, époux de Annie Marie Georgette LE MENER, 11 rue Saint-Hubert, le 14 janvier
- BOULLIOU Joseph Jean Emile, 88 ans, veuf de Michelle LE MERER, 16 rue Saint-Yves, le 6 février
- ANTOINE Yvonne Anne Marie, 87 ans, veuve de Jean Baptiste Francis Marie LE HANNIER, 16 rue Saint-Yves, le 7 février
- JOUAN François Guillaume Louis Marie, 94 ans, époux de Monique TANGUY, 16 rue Saint-Yves, le 9 février
- HAMÉON Marie Thérèse Léontine Anna, 89 ans, veuve de Alexandre Eugène Marie JOSSÉ, 27 rue de la Boissière, le 12 février
- TANGUY Marguerite Marie Noëlle, 99 ans, veuve de Louis Gaston René LAOT, 16 rue Saint-Yves, le 20 février
- HERVO Robert Jean François, 88 ans, veuf de Eulalie Marie Anna PINEL, 10 rue Sainte-Anne, le 27 février
- LARCHIVER Madeleine Jeanne, 90 ans, veuve de Louis Joseph Charles YVER, 2 A rue Auguste Pavie à Guingamp le 3 mars

CALENDRIER DES FETES 2017

RESERVATIONS SALLES
- Locca
- Armor Argoat
- Polyvalente
- récréative

JANVIER

Mercredi 4 — Les Craquelins Galette des rois
Vendredi 6 — Les Gais Lurons Assemblée générale
Dimanche 8 — Vœux du Maire
Samedi 14 — Korollerien Lannon Galette des rois
Samedi 14 — JSL Galette des rois au foyer stade
Dimanche 15 — Tennis Club Lanvollon Goudelin Galette des rois au foyer
Mercredi 25 — Les Craquelins Assemblée générale

MARS

Samedi 25 — Korollerien Lannon Raclette
Mardi 21 — Les Gais Lurons Concours de boules
Mercredi 22 — Les Craquelins Concours de belotte
Apel Repas tartiflette à Goudelin

AVRIL

Mercredi 5 — Les Craquelins Repas choucroute
Dim. 23 ou 30 — Bibliothèque Salon du livre - Plumes d'Armor
Amicale Médaillés Militaires Assemblée générale
Samedi 15 — Les Gais Lurons Repas de printemps
Mercredi 26 — Les Craquelins Concours de boules
Journée de la déportation
Dimanche 30 — Comara/Comité d'Animation Course de voitures à pédales

MAI

Lundi 8 — Cérémonie Armistice de 1939-1945
Samedi 6 — JSL soirée Violette
Jeudi 25 — JSL Tournoi Ecole de Foot
Mercredi 17 — Les Craquelins Concours de boules et belotte
Amicale Médaillés Militaires Assemblée générale
Foyer Henri Terret Trail
Samedi 27 — JSL Tournoi Ecole de Foot
Dimanche 21 — Amicale laïque Kermesse
Dimanche 28 — Fête des Mères (Résidence An Héol)

JUIN

Vendredi 2 — Atelier Loisirs Exposition
Samedi 3 — Atelier Loisirs Exposition
Dimanche 4 — Atelier Loisirs Exposition
Jeudi 8 — Journée nationale des morts en Indochine
Samedi 10 — JSL soirée Violette
Mercredi 14 — Les Craquelins Cochon grillé
Vendredi 16 — JSL Assemblée générale au foyer stade
Dimanche 18 — Cérémonie Appel du Général de Gaulle (Mairie)
Dimanche 18 — Fête des Pères (Résidence An Héol)
Mercredi 28 — Les Craquelins Fermeture du club
Vendredi 23 — Comité Animation Fête de la St Jean ouverture
Samedi 24 — Mairie Spectacle pyrotechnique + fête foraine
Samedi 24 — Amicale Sapeurs Pompiers Moules frites à la caserne
Dimanche 25 — Comité Animation Puces de la Saint-Jean
Tennis Club Lanvollon Assemblée générale au foyer
Dimanche 25 — Apel Kermesse de l'école Sacré Cœur
Mercredi 28 — Les Craquelins Clôture du club

JUILLET

Samedi 1 — Les Gais Lurons Mechoui
Samedi 1 — Korollerien Lannon Repas de fin d'année
Mercredi 19 — Korollerien Lannon Lanvollon en danse (en cas de pluie)
Jeudi 20 — Tennis Club Lanvollon Tournoi du jeudi 20/07 au samedi 29/07
Samedi 29 — Tennis Club Lanvollon Finale du tournoi

AOÛT

Samedi 5 — Comité Animation Lanvollon en fête
Dimanche 6 — Comité Animation Foire aux puces
Mercredi 9 — Korollerien Lannon Lanvollon en danse (en cas de pluie)

SEPTEMBRE

Amicale Laïque Assemblée générale à l'école Yves Jouan
Mardi 5 — Les Gais Lurons Reprise
Mardi 5 — Mme OTTARI Reprise
Mercredi 6 — Les Craquelins Reprise
Samedi 16 — Mme OTTARI Atelier
Mardi 26 — Ateliers loisirs Assemblée générale

OCTOBRE

Samedi 14 — Mme OTTARI Atelier (am)
Comité Animation Repas bénévoles
Samedi 21 — Les Craquelins Loto
APEL Assemblée générale

NOVEMBRE

Samedi 11 — Journée nationale pour tous les morts
Mercredi 15 — Les Craquelins Concours de boules
Courir à Lanvollon Assemblée générale
Korollerien Lannon Assemblée générale

DÉCEMBRE

Dimanche 3 — Comité Animation Marché de Noël
Mardi 5 — Cérémonie du souvenir aux morts d'Afrique du Nord
Mercredi 6 — Les Craquelins Repas de fin d'année
Mercredi 13 — Les Craquelins Concours de belotte
Samedi 16 — Les gais Lurons Repas de fin d'année
Mercredi 20 — Les Craquelins Bûches de NOEL
Amicale Sapeurs Pompiers Arbre de Noël